

Lisle



Bulletin Municipal numéro 70 Mai 2019





Quand vous lirez ce bulletin municipal l'Espace de Santé Rural sera terminé. Les travaux s'achevaient courant mai et le reste du mois était réservé aux derniers aménagements. En juin les praticiens vont occuper officiellement leur espace. Les dernières semaines ont été quelque peu perturbées par le fait que le carreleur retenu au marché a été mis en liquidation judiciaire et nous a obligés à relancer une consultation au niveau de ce lot. Quelques avenants indispensables aux différentes finitions ont été validés par le conseil municipal : plans de travail, consolidation du balcon, fondations supplémentaires imprévues, murs voisins côté entrée officielle, supplément chauffage, carrelage, inscription côté place des Banquettes. Nous pourrons bénéficier de l'aide de l'Europe (31.2 %) et du département (25 %) sur ces différents avenants. Quand nous constatons par les médias (presse, radio, TV, internet...) l'état catastrophique de l'occupation médicale aux alentours, au niveau départemental et même national, nous pouvons être très fiers de cette réalisation et très fiers aussi d'avoir anticipé cette désertification médicale que beaucoup n'ont pas vu venir ou n'ont pas voulu voir venir. Notre plus grand mérite est d'avoir piloté ce dossier seuls contre vents et marées et dieu sait qu'il y en a eu de très fortes. Rappelons enfin, pour que tout soit clair, que l'annuité d'emprunt contractée par la mairie sera entièrement compensée par les loyers de la Société Civile de Moyens (SCM) dénommée ESR Lisle, regroupant l'ensemble des praticiens. Longue vie à cet ESR !

L'autre gros dossier communal concerne le bar « Le Bienvenu ». C'est bien sûr un des plus beaux emplacements du bourg-centre. Vu l'état du bâtiment et l'importance des travaux à réaliser, il était inimaginable de penser qu'un particulier allait se lancer sur ce dossier. La commune a acheté officiellement cet immeuble au service des Domaines pour un montant de 35 000€. La partie administrative a été longue et fastidieuse après le renoncement à la succession par la famille. Des demandes d'aides pour l'achat et les travaux ont été immédiatement déposées auprès de l'Etat et du Département. La Région pourrait peut-être également être sollicitée. Un maître d'œuvre a été choisi. Il nous a présenté un avant-projet sommaire. Il nous reste à attendre la réponse quant aux subventions demandées. Puis, si le conseil municipal le décide, nous validerons cet avant-projet et autoriserons le maître d'œuvre à constituer un dossier de consultations et à lancer un appel d'offres. Le temps de la remise et de l'ouverture des plis, des diverses vérifications et de la validation en conseil municipal, la signature des marchés ne pourra guère intervenir avant l'été. Il faut ensuite prévoir environ 6 mois de travaux, ce qui amènerait à une ouverture raisonnable tout à fait début 2020.

Les travaux de restauration de l'église sont terminés. C'est un souci de moins pour les prochains conseils municipaux pour au moins une, voire deux, décennies à venir. Les réparations indispensables ont été réalisées à la satisfaction générale. Merci aux généreux donateurs qui ont aidé par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Merci au Crédit Agricole et à la Fondation Agir qui nous ont permis d'obtenir 5 000€ d'aide pour le chauffage par l'intermédiaire de l'association Vivre à Lisle. Nous ne pouvons absolument pas regretter cette restauration, car le classement de l'église aux monuments historiques nous a permis d'être subventionnés à hauteur de 80% du prix hors taxe (40% Etat ; 15% Région ; 25% Département). Quand on sait que la commune récupère la TVA un an après, la dépense finale peut nous apparaître assez modeste.

En 2019, nous devons absolument changer le chauffage mairie-école maternelle qui commence à avoir un âge certain. La réflexion est en cours quant au choix définitif qui sera peut-être guidé par le prix. Mais cette mise en place reste totalement indispensable avant la rentrée de septembre. Nous nous renseignons actuellement sur les aides possibles à obtenir sur ce dossier.

Les travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux programmés sur 6 ans sont en cours de réalisation ou vont l'être dans les mois à venir pour être effectifs cette année. Les derniers seront normalement intégrés dans le projet d'aménagement du bourg.

Le dossier d'adressage suit son cours. Nous avons déjà passé beaucoup de temps lors de la numérotation du bourg et dépensé pas mal d'argent. Cette continuité n'est pas aussi évidente que prévue et va nous coûter environ 15 000€ de plus, il faut le savoir. Mais avouons, tout de même, que c'est pour de bonnes causes : arrivée de la fibre optique, GPS, pompiers, services d'urgences, poste et différentes livraisons,...

Rappelons également que nous abondons depuis plusieurs années notre budget de fonctionnement de sommes beaucoup plus importantes au niveau de la voirie et des bâtiments communaux : environ 15 à 20 000€ pour chaque poste. Le point à temps représente une part non négligeable des dépenses voirie car la quantité allouée par la CCPR ne couvre pas nos besoins. Au printemps 2019, la CCPR réalisera sur notre commune un programme d'investissement concernant la route des Chabrouilles de Lisle à la D2 (La Tour Blanche) ainsi que des finitions au niveau d'accès à des constructions nouvelles. Quant aux bâtiments communaux, au nombre de 26, il y a un entretien régulier à assumer si l'on veut éviter de trop grosses réparations au bout d'un certain temps.

Nous dégageons aussi environ 20 000€ par an pour le matériel au niveau du budget investissement. L'achat de matériel plus performant et le renouvellement de l'existant constituent l'essentiel de cette somme.

Le dernier terrain de la ZAE a été vendu pour une culture de spiruline. Il serait bien que les propriétaires des autres terrains de la zone d'activités réfléchissent à un projet ou mettent leur terrain à la vente pour combler cet espace à proximité du bourg. Le prix attractif de 4,50€ le m² lors de l'achat peut attirer de potentiels acquéreurs. Le dossier est à relancer.

Les vœux du conseil le 6 janvier à la salle des fêtes :





Le 11 juin 2018 avait vu des inondations toucher de façon plus ou moins importante une partie du village côté Brantôme. Nous venons de recevoir enfin l'arrêté de reconnaissance en catastrophe naturelle qui vient de paraître au journal officiel. Les sinistrés ont été prévenus par la commune. Ils avaient 9 ou 10 jours pour contacter leur assurance. Il aura fallu plus de 9 mois d'échanges téléphoniques, de courriers, de mails, de constitution de dossiers, d'envoi de rapports, de visites sur le terrain auprès des sinistrés pour arriver à reconnaître et valider une évidente réalité. Merci à notre député Jean-Pierre Cubertafon et à la Préfecture de Périgueux qui nous ont beaucoup aidés sur ce dossier. Rappelons enfin que le recours déposé pour la sécheresse 2016 est toujours en cours.

L'Inspection Académique nous a prévenus d'une suppression de classe à l'école élémentaire à la rentrée de septembre. Le cours préparatoire rejoindra donc l'école maternelle pour être regroupé avec les grandes sections. C'est le démantèlement de toute une structure qui fonctionnait très bien. Mais de tout ceci, l'Inspection Académique n'en a cure et reste dans sa logique de suppression de classes et de postes en faisant abstraction totale de la spécificité du monde rural, et ne retenant que le côté « fermeture de postes » et « gain financier ». Il est vraiment triste d'en arriver là, d'autant plus que même si nos effectifs ne sont pas pléthoriques, ils sont d'une très grande stabilité depuis une bonne quinzaine d'années. Nous recevons en ce moment un certain nombre d'inscriptions non prévues. Notre souhait le plus cher serait d'avoir en septembre des effectifs supérieurs à ceux de la rentrée 2018, afin de démontrer à Mr l'Inspecteur d'Académie qu'il a eu tort de ne pas nous avoir fait confiance et de ne pas nous avoir écoutés au niveau de nos arguments pourtant crédibles. Mais, de grâce, habitants de Lisle, de Bussac, de Creyssac, jouez le jeu et inscrivez vos enfants aux écoles de Lisle. Ceux qui n'ont pas respecté cette règle de base évidente sont un peu responsables de cette suppression de classe et je ne peux que leur en vouloir profondément. La non suppression d'écoles annoncée en milieu rural cache en fait beaucoup de suppression de classes.

En 2019 sera réalisée une étude très précise du futur aménagement du bourg. C'est un immense projet qui va occuper la grande partie du prochain mandat. C'est une réflexion qui sera menée en concertation avec la population et qui établira le nouveau visage de notre village pour de nombreuses années. Nous devons réussir au mieux cet important dossier.

En parallèle, il faudra aussi réfléchir à la façon d'aider et de débloquer les futurs lotissements prévus au nouveau PLUi dans les années à venir. La possibilité pour la commune d'obtenir des subventions obligera à travailler la main dans la main avec les propriétaires. Le chemin est encore long mais sera obligatoire.

En interne, nous avons été obligés de prendre un emploi aidé au niveau des cantonniers. Cet emploi était totalement indispensable et nous permet de rester à jour dans notre programmation de plus en plus exigeante. Merci à nos trois cantonniers auxquels nous demandons toujours plus.

Le même problème se pose au niveau du secrétariat de mairie où Marlène et Christine croulent sous le travail, sous les journées de formation de plus en plus nombreuses, sous l'exigence des nouveaux logiciels avec des temps d'adaptation de plus en plus réduits. Il leur est demandé de plus en plus de compétences qu'il faut intégrer au plus vite. Bref, le tout devient insupportable et il ne faut pas privilégier le vite par rapport au bien car le poste de secrétaire de mairie entraîne beaucoup de responsabilités au niveau des erreurs pouvant être commises. Il va falloir se calmer et arrêter ces pressions mises de tous les côtés. Une des premières solutions à cet état de fait sera peut-être de passer de un poste et demi à 2 postes de secrétaires de mairie. Cela suffira-t-il ? En attendant, merci à nos deux agents pour la qualité de leur travail.

Je voudrais également remercier ici les élus de l'équipe municipale qui s'investissent au quotidien en fonction bien sûr de leur disponibilité. Il est de plus en plus difficile de concilier une activité d' élu avec une activité professionnelle. Beaucoup arrivent à très bien le faire en prenant sur leur vie familiale ou leurs loisirs, mais on peut vite se lasser de ces efforts au quotidien. Malheureusement on ne s'oriente pas vers une amélioration de cette situation. Il faudrait vite définir un vrai statut de l' élu. Sans vraiment chercher à verser dans le pessimisme, les élections de 2020 risquent manquer de candidats.

Bravo aux associations qui animent, font vivre et apportent l'attractivité de notre village. Ne changez rien. Vous avez les plus vifs remerciements du conseil municipal.

Les années 2018 et 2019 sont très fournies au niveau de l'urbanisme. Nous avons beaucoup de ventes d'anciennes maisons mais aussi et surtout beaucoup de projets de constructions de maisons neuves. C'est un véritable engouement un peu inhabituel qui prouve certainement l'attrait de notre commune et l'envie qu'ont les gens de venir habiter à Lisle. Cela apporte sans aucun doute une certaine fierté mais c'est surtout rassurant pour l'avenir du village.

Je vais enfin terminer par une autre bonne nouvelle. A la fin de l'été nous aurons le plaisir d'organiser des inaugurations : Espace de Santé Rural, cabinet dentaire, restauration de l'église. La population lisloise sera bien sûr invitée, elle a tellement été patiente pour tous ces projets. La date fixée est en train d'être calée avec les autorités. Nous vous tiendrons informés au plus vite.

Je souhaite à toutes et à tous de très belles vacances d'été.

Cordialement,

Joël Constant

SOMMAIRE

Dans cette édition :

Le mot du Maire	Pages 2 & 3
Réunions du Conseil Municipal	Pages 4 & 5
Comptes administratifs 2018, subventions 2019	Page 6
Budget primitif assainissement & bilan financier	Page 7
Budget communal & graphiques	Pages 8 & 9
Communauté de Communes du Pays Ribéracois	Pages 10 & 11
Projet adressage, mauvaises herbes, point sur le PLUi	Pages 12 & 13
Autour des enfants lislois	Pages 14 & 15
Présentation de l'Espace de Santé Rural de Lisle	Pages 16 & 17
Il était une fois Lisle & Notre patrimoine	Pages 18 & 19
Les associations	Page 20 à 24
Renseignement utiles	Page 25
Les Echos du Bullidour	Pages 26 & 27
Informations diverses	Pages 28 & 29
Ça bouge à Lisle	Page 30
Etat civil 2018	Pages 31 & 32



Réunion du 3 décembre 2018

- Amortissement des achats de matériel sur le budget assainissement
- Admissions en non-valeur des dettes non récupérables (Toofyk / impayés cantine scolaire)
- Vente du dernier lot sur la zone d'activités économiques des Jonctarias
- Discussion sur le non-respect de l'environnement : arrêtés/amendes
- Organisation de la visite du Député les 20 et 21 décembre
- Dossier DETR ciblage de projets éligibles
- AD'AP devis reçus pour les travaux d'accessibilité
- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement
- Acceptation de remboursements de Groupama pour dégâts suite aux intempéries
- Vente des peupliers : proposition financière
- Validation de la convention entre la commune et les praticiens de l'ESR
- Divers : bar Le Bienvenu ; catastrophe naturelle ; aide aux élèves lislois pour la MFR ; Visite à Sorges (projet d'aménagement du bourg) ; CCPR habitat (PLUi) ; effectifs à l'école ; marché d'achat d'électricité ; curage des fossés ; projet centre d'entraînement ; cantine scolaire ; commission finances ; marché de Noël ; Contrats d'Objectifs réunion ; église TC3 aides prévues ; SMCTOM ; bornage d'une parcelle (particulier) ; Association Mix@ges (randonneurs)

Réunion du 20 décembre 2018

- Eglise TC3 attribution des derniers lots
- Indemnité du vacataire de la salle des fêtes
- Bornage de la parcelle en vente à la ZAE
- Etude du bourg : présentation suite à la visite à Sorges

Réunion du 24 janvier 2019

- Avenant sur l'article 7 de la convention Commune/praticiens pour le cabinet de médecins actuel
- Validation de la convention avec l'association des praticiens de santé dans le futur Espace de Santé Rural
- Travaux église : nouveau plan de financement / aide du Crédit Agricole
- Vente du terrain à la ZAE : suite au bornage le conseil donne son accord pour la vente
- Achat d'un bâtiment commercial : offre acceptée par les Domaines. Explication du projet et de son financement, assujettissement du projet à la TVA possible
- Loyers communaux : vote pour une augmentation suivant l'indice de l'INSEE
- Etude de l'aménagement du bourg. Groupe de pilotage élu(e)s et particulier(e)s
- Budget d'investissement de la commune : demande aux élu(e)s des projets envisagés
- Divers : appartement 2e étage mairie ; participation pour l'achat et pose d'une clôture limitrophe d'une parcelle communale ; pétition déviation Beynac, refusée par le CM ; SDE24 groupement d'achat, refusé par le CM ; discussion sur la méthode de chauffage pour le remplacement de la chaudière pour la maternelle et la mairie ; bâtiment communal actuellement utilisé par les infirmières (futur usage) ; photocopieur de la mairie (achat ou location) ; régime des 3 agents cantonniers (identique) ; travaux voirie à chiffrer ; diverses commissions doivent chiffrer leurs projets ; compétence assainissement ; contrôle des bornes incendie (transfert de compétence) ; subventions pour les élèves du collège pour les voyages ; problème des pigeons ; débat national à mettre en place



Les illuminations de Noël 2018



Le curage des fossés Allée de Labrousse fait par la CCPR et les agents communaux



Réunion du 28 mars 2019

- Acceptation d'une offre d'aide financière du Crédit Agricole par l'intermédiaire de l'association Vivre à Lisle
- Autorisation par le CM de l'achat du bâtiment commercial, avant projet disponible à consulter
- PLUi : nouveau périmètre autour des monuments historiques par parcelle en remplacement de la règle des 500m de distance
- Commission cantine scolaire : réunion avec des parents d'élèves. Communes voisines à consulter
- Effectifs des écoles : confirmation de la suppression d'une classe. Nouvelles inscriptions à suivre
- Budget et trésorerie : point fait ; la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée ; validation des avenants pour les travaux à l'ESR
- Validation de l'attribution à une nouvelle entreprise pour le lot carrelage suite à la liquidation judiciaire de la 1ère entreprise retenue
- Discussion et vote pour les taxes locales. Augmentation de 1% pour la part communale
- Présentation du projet d'adressage et chiffrage des panneaux, demande d'aides
- Accord pour la signature du bail avec l'association des praticiens de santé pour l'ESR. Point sur l'avancement des travaux de l'ESR
- Participation de la commune sur une courte extension du réseau d'électricité : dossier en cours
- Divers : travaux de voirie ; absence d'un agent ; maître nageur pour l'été ; annonce pour la location de l'appartement de la mairie ; usage associatif du cabinet infirmières ; photocopieur mairie ; bulletin municipal ; reconnaissance en catastrophe naturelle pour les inondations du 11/6/18 ; clôture du terrain du stade ; permanence inscriptions listes électorales ; permanence du Député ; réflexion sur la compétence assainissement ; journée pêche pour les écoliers ; proposition de dates pour l'inauguration de bâtiments communaux ; manifestation de l'association Sauvage Rural



Réunion du 11 avril 2019

- Adoption à l'unanimité des différents comptes administratifs de la commune 2018 et affectation des résultats
- Présentation des budgets 2019 : commune ; assainissement ; ZAE - votés à l'unanimité
- Location de la licence IV de la commune à l'association des gérants du camping municipal pour 400€ la saison. Accord du CM
- Divers : chauffage à remplacer pour la maternelle et la mairie ; élections européennes du 26 mai ; point sur le projet par un particulier pour un centre d'entraînement ; problème de voisinage ; discussion sur l'augmentation du nombre d'heures au secrétariat de mairie ; journées de permanence du Député ; vandalisme aux vestiaires du foot ; lettre anonyme ; maison en péril rue de la Chapellerie ; ralentisseurs sur la route du Venat - demande des riverains ; transfert de la gestion de la toile de l'ancienne CCVD ; caution nettoyage salle des fêtes ; inauguration de bâtiments communaux





<u>COMMUNE</u>	<u>Section de Fonctionnement</u>
Résultat reporté 2017	75 375,99 €
Dépenses réalisées	-565 527,71 €
Recettes réalisées	605 218,64 €
Résultat de l'exercice (A)	115 066,92 €
	<u>Section d'Investissement</u>
Résultat reporté 2017	-58 324,35 €
Dépenses réalisées	-362 857,51 €
Recettes réalisées	926 739,80 €
Résultat de l'exercice (B)	505 557,94 €
	<u>Restes à réaliser 2017</u>
Investissement (travaux)	-857 534,00 €
Subventions / aides financières	557 650,00 €
Total cumulé (C)	-299 884,00 €
Totaux cumulés (D) = (B)+ (C)	205 673,94 €
	<u>Résultat cumulé de l'exercice 2017</u>
Excédent 2018 à reporter (A)+(D)	320 740,86 €

<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>Section de Fonctionnement</u>
Dépenses réalisées	-30 674,77 €
Recettes réalisées	112 351,99 €
Résultat de l'exercice (A)	81 677,22 €
	<u>Section d'Investissement</u>
Résultat reporté 2017	34 619,56 €
Dépenses réalisées	-8 320,93 €
Recettes réalisées	9 698,71 €
Restes à réaliser dépenses	-27 000,00 €
Résultat de l'exercice (B)	8 997,34 €
	<u>Résultat cumulé de l'exercice 2017</u>
Excédent 2018 à reporter (A+B)	90 674,56 €

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION 2019</u>
Amicale Laïque	1 600 €
Le Roseau Lislois	370 €
Lisle Tonic	180 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Coop Scolaire Maternelle	500 €
Limens club de foot	1 700 €
Coop Scolaire Primaire	550 €
Club de Tennis	400 €
Délégués Départementaux Education Nationale	50 €
Anciens Combattants AFN	160 €
Comité FNACA	80 €
FNATH Brantôme	80 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Maires Sans Frontières	120 €
Partenaires en Périgord	80 €
Restaurants du Coeur	100 €
Société Communale de Chasse	510 €
Vivre à Lisle	250 €
Belisle Western	180 €
Secours Populaire	50 €
Collège de Tocane	850 €
Mix' Ages (Randonnée)	100 €
Subventions exceptionnelles	3 600 €
Total :	14 085 €



Le jeune porte-drapeau Théo BRUDY a enchanté toutes les personnes présentes à la cérémonie du 8 mai 2019 avec l'interprétation de la Marseillaise à la trompette.



ASSAINISSEMENT Fonctionnement			
Dépenses	€	Recettes	€
Charges à caractère général	43 100,00 €	excédent de fonctionnement antérieur	81 677,22 €
Charges de Personnel	8 500,00 €	Redevance assainissement	18 300,00 €
Dotations aux Amortissements	25 000,00 €	Prime d'épuration	6 000,00 €
Virement à la section investissement	31 170,22 €	Subvention d'investissement	1 793,00 €
Total Dépenses	107 770,22 €	Total Recettes	107 770,22 €

ASSAINISSEMENT Investissement			
Dépenses	€	Recettes	€
Subvention amortissement	1 793,00 €	Excédent reporté	35 997,34 €
Charges à caractère général	50 374,56 €	Virement section à section	31 170,22 €
Travaux/étude extension réseau	40 000,00 €	Amortissements autres	25 000,00 €
Total Dépenses	92 167,56 €	Total Recettes	92 167,56 €



Taille des saules pleureurs au bord de la Dronne par les agents communaux à la fin de l'hiver

Petit point sur les finances locales

L'investissement consenti pour la réalisation de l'Espace de Santé Rural a forcément impacté le budget communal. Prétendre le contraire relèverait d'un tour de magicien ou d'un beau menteur. Maintenant il nous faut être beaucoup plus explicite sur cet impact et sur l'endettement qui en découle.

Au 31/12/2017 le capital de la dette restant due était de 525 096,68 €.

Au 31/12/2018 il est passé à 1 289 494,91 €.

La différence de 764 398,23 € correspond aux emprunts réalisés pour ce projet et pour l'achat de l'immeuble.

Sur ces emprunts, le plus important de 410 000 € correspond à un prêt relais en attente de subventions. En 2021, il devra être soldé. A nous de mettre de côté les aides Europe et Département dès qu'elles vont rentrer. A nous de bien gérer les rentrées de TVA qui apparaissent en trésorerie mais pas budgétairement parlant, et qui représentent près de 200 000 € sur les dossiers ESR et TC3 église. Toujours est-il qu'en 2021 notre endettement à ce jour diminuera donc de 410 000 € plus environ 240 000 € (80 000 € de remboursements annuels sur 2019-2020 et 2021, bien sûr sans nouvel emprunt réalisé) ce qui fait un total de 650 000 € sur 1 289 494 € d'endettement aujourd'hui. Capital restant dû en 2021 : 639 494 €, montant tout à fait acceptable en fonction des projets réalisés ces derniers temps, d'autant plus que sur cette somme l'emprunt de 310 000 € fait par la commune peut paraître fictif car il est intégralement compensé en recettes sur le budget fonctionnement par les loyers payés par les praticiens de santé. Il nous faut donc rester sereins par rapport à cet endettement très ponctuel d'une part et voire quelque peu fictif d'autre part.

Un autre élément important budgétairement parlant en plus de l'endettement, est le montant de l'annuité correspondant aux remboursements des emprunts, capital et intérêts effectués par la commune chaque année. Avec un peu d'historique et en se projetant sur les années à venir, voici ce que cela donne :

Année	Remboursement Annuité	2017	73 006 €
2009	78 149 €	2018	68 942 €
2010	117 720 €	2019 *	80 998 €
2011	71 861 €	2020	80 954 €
2012	55 045 €	2021 **	490 953 €
2013	68 226 €	2022	74 448 €
2014	61 280 €	2023	64 708 €
2015	90 249 €	2024	64 708 €
2016	67 923 €	2025	59 487 €

* Dont l'annuité de 16 000 € payée par les praticiens

** Dont 410 000 € de remboursement du prêt ESR en attente de subventions

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui démontrent que sur une assez longue période, les annuités restent stables malgré les réalisations effectuées, car les nouveaux emprunts viennent la plupart du temps se substituer à des emprunts se terminant.

Signalons enfin trois autres éléments : Le premier est que sur chaque projet, nous avons toujours essayé d'obtenir le maximum d'aides ce qui représente des sommes importantes. L'avenir va être plus difficile au niveau des subventions sollicitées et obtenues. Le deuxième élément encourageant est que depuis quelques années nous commençons à dégager plus d'autofinancement pour notre investissement, ce qui limite le recours à l'emprunt. Enfin, notre budget de fonctionnement annuel nous permet de libérer un montant couvrant assez largement nos remboursements d'emprunts, ce qui est le principe de base examiné de près par le percepteur et les banques lors de demandes d'emprunts.

Nous pensons avoir été le plus clair possible sur la situation financière de la commune : endettement, montant des annuités, capacité d'autofinancement. Ce n'est pas un exercice très facile. Mais, rassurez-vous, la commune de Lisle n'est pas en péril financièrement parlant, et peut ingurgiter encore quelques projets sur les années à venir, avec modération toutefois.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	€	% du total		€	% du total
Charges à caractère général	243 754,00 €	35,26 %	Excédent antérieur reporté	115 066,92 €	16,65 %
Charges de Personnel	213 377,00 €	30,87 %	Atténuation de Charges : Remboursements sur rémunérations	2 000,00 €	0,29 %
Atténuation de Produits	39 000,00 €	5,64 %	Produits des services	48 300,00 €	6,99 %
Virements à la section d'investissement	59 505,92 €	8,61 %	Autres produits de gestion	38 670,00 €	5,59 %
Autres charges de Gestion	90 408,00 €	13,08 %	Impôts et taxes	283 200,00 €	40,97 %
Transferts entre sections	3 024,00 €	0,44 %	Dotations et participations	203 552,00 €	29,44 %
Charges Financières	25 500,00 €	3,69 %	Autres Produits financiers	10,00 €	0,00 %
Charges exceptionnelles	6 730,00 €	0,97 %	Produits exceptionnels	500,00 €	0,07 %
Dépenses Imprévues	10 000,00 €	1,45 %			
Total Dépenses	691 298,92 €	100 %	Total Recettes	691 298,92 €	100 %

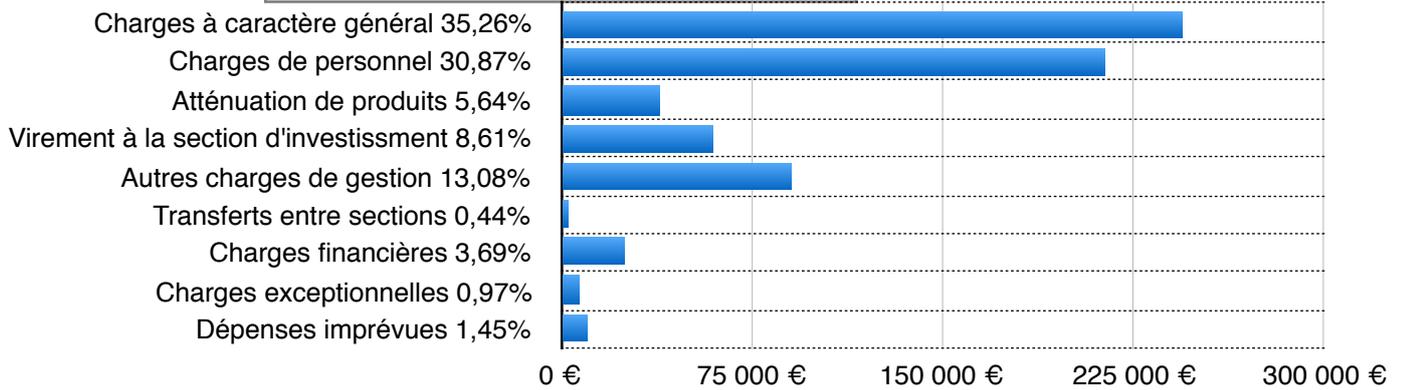
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	€	% du total		€	% du total
Charges à caractère général	58 500,00 €	4,74 %	Recettes diverses	593 829,87 €	48,14 %
Achat de Matériel divers	36 789,00 €	2,98 %	Subventions Travaux d'Accessibilité	20 316,00 €	1,65 %
Travaux d'Accessibilité	27 651,00 €	2,24 %			
Projet d'Adressage	15 000,00 €	1,22 %	Subventions projet d'Adressage	3 000,00 €	0,24 %
Chauffage Maternelle/Mairie	35 000,00 €	2,84 %	Subventions Chauffage Maternelle/Mairie	4 000,00 €	0,32 %
Étude aménagement du bourg	19 500,00 €	1,58 %	Subventions Travaux église TC2 RAR	19 928,00 €	1,62 %
Bâtiments communaux	14 698,87 €	1,19 %			
Église TC3	183 638,00 €	14,89 %	Sub. Travaux église TC3	82 721,00 €	6,71 %
Espace de Santé Rural	607 853,00 €	49,27 %	Subventions ESR	415 935,00 €	33,72 %
Achat bâtiment reprise commerce et travaux	235 000,00 €	19,05 %	Subventions achat bâtiment commerce & travaux	93 900,00 €	7,61 %
Total Dépenses	1 233 629,87 €	100 %	Total Recettes	1 233 629,87 €	100 %



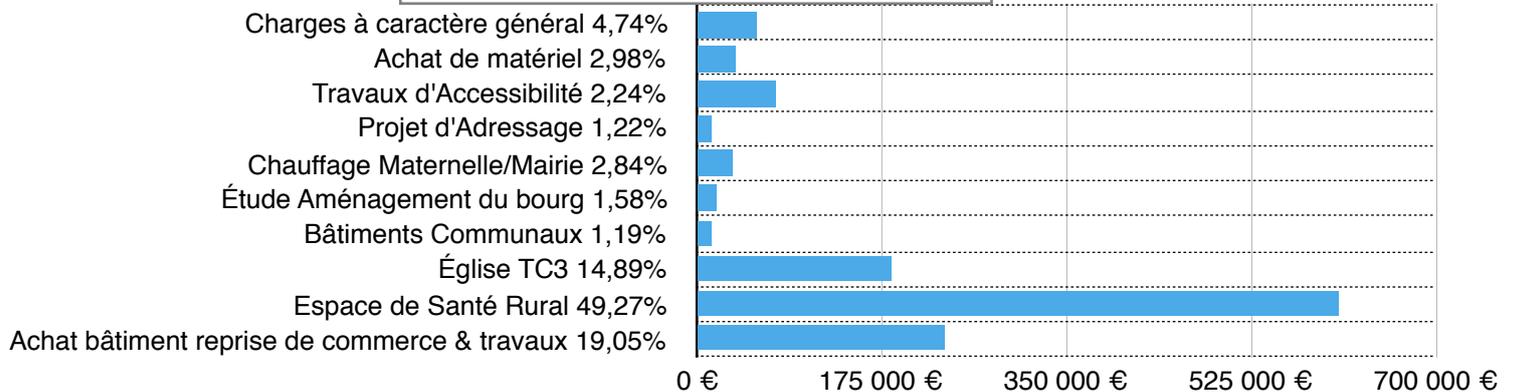
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



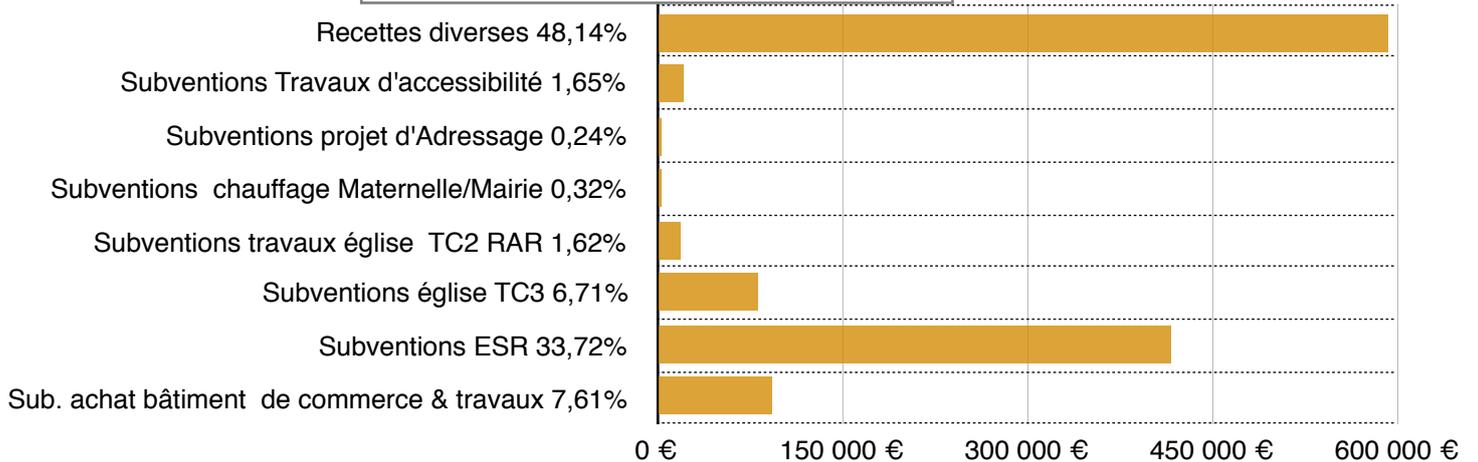
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



14/11 : Conseil Communautaire à Grand-Brassac

Projet de délibérations :

Pôle administration générale :

Avenant à l'étude de la compétence assainissement collectif par l'ATD 24
Signature des contrats de projets territoriaux

Pôle Ressources humaines :

Tableau des postes éligibles aux catégories A et B
Dérogation frais de déplacements
Création de postes et modification du tableau des effectifs

Pôle Finances :

Clôture du programme d'aide à la réussite et à l'insertion (PARI) : don de 10046,74€ à la CCPR
Attributions de compensation définitives
Indemnité de Conseil et de Confection des documents budgétaires au trésorier
Budget Beauclair : décision modificative
Budget principal : décision modificative
Budget aménagement des droits du sol : décision modificative

Pôle Développement territorial :

Signature d'une convention de partenariat entre CCPR et Enédis : territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Pôle tourisme : modification des tarifs à Beauclair. Création d'un espace de restauration sur le site des Tourbières de Venduire et consultation de maîtrise d'œuvre
Service habitat : Programme d'intérêt général habitat (PIG)

Pôle Service à la population :

Affaires culturelles : tarifs sorties culturelles familles
Sports et loisirs : attributions des subventions aux clubs sportifs

Pôle Technique :

Assainissement collectif : modification du règlement de service
Service voirie : Remboursement 2018 aux communes. Création d'une commission d'appel d'offres pour le programme d'intérêt général habitat

21/11 : Ecole de musique antenne du Grand Ribérais

29/11 : Commission enfance jeunesse CCPR : projet éducatif

11/12 : Bureau CCPR à Ribérais

19/12 : Conseil Communautaire à Pausac

Projet de délibérations :

Pôle administration générale :

Rapport d'activités 2017 de la CCPR
Adoption du guide de procédure des achats applicables à la CCPR
Avenant n°1 au contrat de ruralité : Eglise de Grand-Brassac

Pôle Ressources humaines :

Modification de l'organigramme
Véhicules de fonction et de service : application à la collectivité
Adhésion 2019 au CDAS (comité départemental d'action sociale)
Modification du tableau des effectifs

Pôle Finances :

Admission en non-valeur budget office de tourisme
Admissions en non-valeur budget SPANC et budget principal
Budget principal : décision modificative n°4
Budget office de tourisme : décision modificative n°2
Budget Beauclair : décision modificative n°2
Budget aménagement des Droits du Sol : décision modificative n°2

Pôle Développement territorial :

Développement touristique : adoption des tarifs 2019
Service habitat : projet de fusion de deux offices publics de l'habitat de la Dordogne (Dordogne habitat et Grand Périgueux habitat)
Développement économique : intérêt communautaire de la compétence « politique du commerce »

Pôle Service à la population :

Adoption des tarifs des accueils de loisirs périscolaires de la CCPR pour les attentes bus
Affaires culturelles : subvention culturelle complémentaire

Pôle Technique :

Service voirie : remboursement des frais engagés par les communes pour l'entretien des chemins blancs

Questions diverses :

Désignation d'un délégué SMCTOM pour la commune de Comberanche et Epeluche
Décision modificative budget ZAE Villeteureix
Proposition de motion relative à la réforme du baccalauréat

20/12 : Spectacle relais assistantes maternelles CCPR à Allemans

12/01 : Vœux CCPR à St Vincent de Connezac

15/01 : Projet vélo route ou voie verte CCPR à Ribérais

22/01 : Convention territoriale globale et CAF CCPR à St Martin de Ribérais

28/01 : Bureau CCPR à Ribérais

30/01 : Sivos à Tocane

04/02 : Inspection communauté de brigades de la gendarmerie de Ribérais

05/02 : Restitution du diagnostic au niveau de la CCPR



Entretien de la voirie intercommunale.
Programme 2019 de mise en oeuvre du PATA (point à temps automatique) par le service voirie de la CCPR



La CCPR procède actuellement au suivi, et si besoin à la remise en état, du balisage des 550 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre et circuits VTT du territoire



Images : Journée inter centres de loisirs de la CCPR



19/12 : Conseil Communautaire à Celles

Projet de délibérations :

Pôle administration générale :

Modification des statuts du SRB Dronne

Composition du Comité de pilotage du programme d'intérêt général (PIG) habitat 2019-2021

PIG bassin Ribérais / Double / Pays de St Aulaye : Contribution par habitant pour recouvrement de l'autofinancement

Pôle Finances :

Anticipations de crédits

Attributions de compensation provisoires

Pôle Développement territorial :

Développement touristique : autorisation donnée au Président pour rejoindre l'appel à projet Nouvelle Organisation Touristique du Territoire (NOTT) avec le Grand Périgueux et les communautés de communes suivantes : Dronne et Belle, Isle Vern et Salembre, Isle et Crempse en Périgord, Périgord Nontronnais et Isle Double Landais. Thématiques retenues : vélo route voie verte, métiers et savoir-faire artisanaux, patrimoine autour de 2 grandes périodes : gallo-romain et renaissance

Développement économique : accompagnement du réseau « épicerie fine ». Lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un espace d'animation économique

Développement durable : projet de vélo route/voie verte et dépôt d'un dossier auprès de l'Adème

Pôle Service à la population :

Service péri et extra-scolaire : adoption des tarifs pour la manifestation « faites vos vacances » les 19-20 et 21 février 2019. Adoption des tarifs pour la sortie famille à la montagne (régularisation) (3-16 ans : 10 € ; + de 16 ans : 15 €)

Affaires culturelles : adoption des tarifs applicables aux sorties culturelles familles

Service des sports : adoption des tarifs pour la location d'un VTT électrique et pour les stages de mécanique vélo

12/02 : Commissions affaires scolaires, activités péri et extra scolaires et développement culturel CCPR

25/02 : Programme local de l'habitat CCPR à Ribérais

CCPR à Ribérais : comité de pilotage du PLUi

28/02 : SRB Dronne à Celles

05/03 : Rencontre avec le Préfet à Siorac de Ribérais

07/03 : SMCTOM à Vanxains

12/03 : Bureau CCPR à Ribérais

19/03 : Structure démontable ancienne CVD à Tocane

21/03 : Commission bâtiments, commissions scolaires et périscolaires, commission tourisme

CCPR à Ribérais

21/03 : Conseil Communautaire à Bertric-Burée

Projet de délibérations :

Pôle administration générale + finances:

Début d'orientations budgétaires 2019

Adoption des comptes administratifs 2018, des comptes de gestion 2018 et des affectations de résultats pour les budgets suivants : ZAE de Villeteureix, lotissements de Douchapt, ZAE du Jarissou, service assainissement collectif (SPANC), office de tourisme intercommunal (OTI), Autorisation des Droits du Sol (ADS), Beauclair, Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV), budget principal, anticipation de crédits d'investissement

Pôle Développement territorial :

Développement touristique : désignation d'un délégué de la CCPR à l'EPIC du Grand Périgueux

Politique de l'habitat : adhésion de la CCPR au Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) et adoption des statuts, adoption du protocole financier du Syndicat Mixte (SMOLS), désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant à ce syndicat

Pôle Service à la population :

Avance sur subvention 2019 pour l'ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens)

Adoption des tarifs de la semaine multi active

Service sports : ouverture des piscines intercommunales et adoption des tarifs

Service culturel : tarifs sorties culturelles familles

22/03 : Préparation journée verte de Montagrier à Lisle

04/04 : Bureau CCPR à Ribérais

12/04 : CCPR à Ribérais : compétence assainissement collectif

15/04 Conseil communautaire à Tocane

Projet de délibérations :

Pôle administration générale :

Secrétariat général : changement de dénomination de la collectivité – modification statutaire – Proposition : Communauté de Communes du Périgord Ribérais

Finances : Vote du budget principal 2019 et vote des 8 budgets annexes :

3 budgets de zones : Jarissou, Villeteureix et lotissement de Douchapt

2 budgets « eau-assainissement » : assainissement non collectif (SPANC) et unité de traitement des matières de vidanges (UTMV)

2 budgets de tourisme : Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et village de Beauclair

1 budget autorisation des droits du Sol (ADS)

Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs, approbation du règlement du Comité Technique, approbation du règlement du Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions de travail. Contrats saisonniers tourisme.

Pôle Technique :

Cession de l'ancien matériel de point à temps

Pôle Service à la population

Sollicitation pour une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de projets communaux du canton de Brantôme



Images : Semaine Multi-Active avril 2019





Le Projet d'Adressage

La suite du projet d'adressage est en cours pour toutes les routes hors agglomération de Lisle, le centre bourg ayant déjà été fait en 2014 et les panneaux en fonte d'aluminium installés dans le même temps.

Ce nouveau projet consiste en une dénomination de toutes les voies et une numérotation de toutes les habitations qui ne sont pas déjà nommées ou numérotées. L'Agence Technique Départementale (ATD) nous accompagne dans ce dossier. La commission mise en place est menée par des élus et une lisloise qui s'est présentée (suite à l'appel à candidature dans le bulletin précédent). Merci pour leur travail.

Les enjeux :

- faciliter les recherches d'adresses,
- faciliter les livraisons et le service postal,
- répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...)
- faciliter la tâche des intervenants techniques (Services de l'eau, de l'électricité et des télécommunications*)

** La fibre étant déjà présente au coeur de Lisle, afin que chaque maison puisse être raccordée ultérieurement, cet adressage est absolument indispensable.*

Actuellement les adresses portent le nom du lieu-dit, le code postal et le nom du village. Sachant que le code postal 24350 est valable pour 10 différentes communes, les adresses sont très vagues ! Le but du projet est que chacun puisse avoir une adresse très précise. Le nom du lieu-dit figurera toujours dans vos adresses (et c'est à vous de le choisir selon la proximité de votre habitation à un lieu-dit ou à un autre !). Il y aura une ligne supplémentaire avant le lieu-dit qui sera le numéro et le nom de la voie. En collaboration avec l'ATD et les communes voisines nous essayons de ne pas doubler des noms de rues et de routes.

La première partie du projet est terminée avec les noms des routes désignées. Deux élus, Suzy Heselton et Nicole Penine, seront formées début juin par l'ATD pour la saisie des noms de rues dans le logiciel. Dès que cette étape sera terminée la numérotation des bâtiments pourra commencer, avec l'aide de l'ATD (formation, etc...).

La numérotation, pour la plupart des routes, sera au métrage, c'est à dire au nombre de mètres depuis le départ de la route commençant à l'extrémité la plus proche du centre bourg. Ainsi, une maison sur une route avec peu de maisons peut avoir le numéro 325 - il faut rouler 325m depuis le départ de la route et vous voilà devant la maison !

A la fin de tout ce processus chaque maison recevra une lettre précisant sa 'nouvelle' adresse. Cette information devra alors être communiquée à tous les organismes qui doivent posséder votre adresse : permis de conduire ; carte d'identité ; carte grise ; services d'électricité et d'eau ; banques ; etc... *Normalement* il n'y aura aucun frais pour cette opération selon l'ATD.

Mauvaises Herbes

Il n'y a pas de « mauvaises » herbes, il y a seulement des herbes qui poussent au mauvais endroit !



Elle sont dites « mauvaises » pour l'esthétique imaginée par l'homme : les abeilles se moquent de l'endroit où les fleurs sont situées. La commune oeuvre pour la bonne gestion de ces plantes sauvages poussées n'importe où sans l'utilisation de pesticides et d'herbicides. Nous aurons quelques endroits où nous allons laisser pousser certaines espèces et d'autres endroits qui seront nettoyés. Parfois il faudra empêcher les semences naturelles en bouchant des trous et des fissures, dans les trottoirs par exemple. Nous envisageons d'enherber des lieux actuellement couverts en gravillons. Nous allons tondre ces espaces, mais pas trop court pour laisser les petites fleurs pousser dans l'herbe. Les abeilles, les papillons et d'autres insectes sauront l'apprécier !

Rappelons cependant, qu'ils nous reste à gérer de façon intelligente et écologique le problème du cimetière.

Nous sommes preneurs d'idées allant dans ce sens.





ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG DE LISLE

Les élus de la commune travaillent sans relâche au maintien du dynamisme et de l'attractivité de leur bourg depuis de nombreuses années.

Plusieurs démarches ont déjà été initiées, plusieurs réflexions ont été menées, certains projets aboutissent, comme la maison médicale, d'autres jugés moins prioritaires sont reportés.

Aujourd'hui, dans le contexte de l'élaboration de nombreux documents de planification, par la CCPR et le syndicat de SCoT, les élus souhaiteraient se doter d'un document d'aménagement d'ensemble et de programmation faisant la synthèse du travail effectué depuis 2 mandats et détaillant les projets à venir.

Dans cet état d'esprit, le conseil municipal de Lisle a décidé d'engager une réflexion d'ensemble sur le réaménagement possible du centre bourg.

L'objet de cette étude est donc la construction d'une **vision globale** de l'aménagement du village, prenant la forme d'un « Programme d'aménagement des Espaces Publics », à partir de l'émergence de divers projets portés par la municipalité, en associant dans une réflexion de synthèse l'ensemble des actions et autres opportunités urbaines décelées dans le bourg et à proximité immédiate :

1. la valorisation de l'espace public comme vecteur d'unité du village historique et ses agrandissements
2. les espaces d'accompagnement de la maison médicale, la mairie, les commerces locaux, la maison en ruine du Bullidour, le bar central, les logements vacants...
3. l'aménagement des places centrales du centre bourg, y compris sécurisation et valorisation paysagère, sens de circulation, stationnement, et le déplacement du monument aux morts ?
4. l'implantation de petits équipements (borne de recharge de véhicule électrique, pompe à eau à main...)
5. l'aménagement des zones à urbaniser du bourg
6. l'installation d'une chaudière bois pour chauffer la mairie, l'école maternelle et les bâtiments du périscolaire
7. la connexion du bourg avec la voie verte reliant Lisle à Ribérac en passant par Tocane
8. ...

La liste n'est pas exhaustive, il pourrait y avoir de nombreuses autres idées. Elles seront toutes les bienvenues.

Le Conseil Municipal a donc recruté un architecte, Frédéric Ney et une paysagiste, Émilie Chagnon pour conduire ces réflexions et pour animer les réunions de travail.

Il s'agira d'un travail collaboratif, un comité de pilotage sera constitué, avec des élus et des habitants, puis des réunions publiques ponctueront les différentes étapes de l'élaboration de ce programme.

A l'issue de ce travail de quelques mois (4 à 5 mois), le conseil municipal disposera d'une feuille de route pour les années qui viennent et qui pourra servir de programme à la nouvelle équipe municipale après les prochaines élections.

Les Lislois pourront visualiser ce que pourra devenir Lisle si le programme est réalisé dans son ensemble, comme l'ont fait les habitants de Sorges, l'année dernière, à la fin d'une même étude sur leur commune et sur la base d'une grande maquette (ci-dessous).



Images de la maquette du centre bourg de Sorges à la fin de l'étude (pour exemple)



Le bureau d'étude a déjà commencé à collecter des informations (photos, cartes, projets...). L'étude commencera officiellement début mai.

Vous pouvez vous manifester à la mairie si vous souhaitez y prendre part, y être associé ou plus simplement régulièrement informé.

Emmanuel Clugnac, notre 1er adjoint (à gauche), pourra vous donner de plus amples informations si vous le désirez.

Nous comptons sur votre participation. A bientôt dans le cadre de ce travail collectif !





Ecole maternelle avril 2019

Cette année, les enfants de l'école maternelle ont participé à de multiples sorties culturelles, rencontres sportives et projets pédagogiques riches en émotions, apprentissages et découvertes.

En décembre, ils sont allés au cinéma à Ribérac voir des courts métrages : « Petits contes sous la neige ».

En janvier, ils ont assisté à un spectacle de mime avec des clowns : « Prendre l'air ».

En février, c'était un spectacle interactif d'Isabelle BESSE à la salle des fêtes de Lisle : « Sur la piste des arts ». Ils ont aussi décoré le Pétassou du Carnaval de Lisle qui, cette année, était un monstre tentaculaire.

En mars, ils sont allés au Musée du Périgord. Les élèves ont observé des œuvres sur le thème du portrait pour les MS/GS et sur le thème du masque africain pour les PS/MS. Puis, ils ont eu le plaisir de modeler une sculpture en terre qu'ils ont ramenée chez eux.

En sport, nos petits écoliers Lislois ont pu rencontrer des élèves venant d'autres écoles et découvrir de nouveaux lieux. En décembre, ils se sont entraînés à « courir, sauter, lancer » dans le grand gymnase de Mensignac. En février, ils ont réalisé des « jeux d'opposition » dans le magnifique dojo de Coulounieix. En mars, ils ont participé à des jeux collectifs en équipe sur le terrain de football de Lisle.

Cette année encore, notre école travaille sur le tri des déchets. Une intervenante du SMCTOM de Ribérac est venue plusieurs fois à l'école pour sensibiliser nos futurs petits citoyens à l'importance de protéger leur planète en triant correctement les déchets pour qu'un maximum soit recyclé. A l'école, nous recyclons quasiment tous nos déchets entre le composteur (dans lequel nous jetons les mouchoirs en papier) et le sac jaune.

Toujours dans l'idée d'apprendre à nos petits élèves l'importance de protéger la planète et de s'alimenter sainement et de façon équilibrée, nous avons créé un bac de jardinage selon la technique de la permaculture. Nous avons réalisé des semis et des plantations de légumes variés.

Pour la rentrée 2019, les futurs petits écoliers nés en 2016 (pour les futurs PS) ou nés avant le 1^{er} septembre 2017 (pour les futurs TPS) peuvent venir s'inscrire à l'école à partir du mois de mai. Les parents doivent d'abord inscrire leur enfant à la mairie qui leur fournira un certificat d'inscription. Puis, ils peuvent contacter l'école maternelle à partir du mois de mai pour convenir d'un rendez-vous avec la directrice. Les futurs élèves pourront découvrir l'école avec leurs parents lors d'une « matinée d'intégration » prévue mardi 25 juin.

N'hésitez pas à contacter l'école maternelle pour plus de renseignements : 05 53 04 54 66

Mme Moyrand

Ecole Primaire

Les effectifs de l'école élémentaire étant en baisse, la DSDEN (inspection académique) a décidé de fermer une classe. A la rentrée 2019, il n'y aura plus que deux classes : une classe CE1-CE2 et une classe CM1-CM2.

Pour l'instant, les élèves vont à la piscine tous les mardis pour apprendre à nager.

Suite à l'intervention des intervenants sportifs de la CCPR, les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 vont faire une rencontre handball inter-écoles le mardi 7 mai 2019 à Ribérac.

Nous avons assisté à un concert donné par les classes musique du collège Clos Chassaing.

Nous irons au festival « la Vallée » à Mensignac.

Suite aux interventions de Monsieur Céliér Christophe (intervenant musique) pour l'apprentissage de danses occitanes, la classe de CM1/CM2 va participer à la journée « Generacion Paratge » qui se déroulera à La Coquille le vendredi 10 mai 2019. Les élèves assisteront à un spectacle le matin et à un grand « baleti » l'après midi.





La Bibliothèque

Un espace « puzzles » a été mis en place sur le plateau et chacun peut rajouter sa pièce lors de son passage à la bibliothèque.

Les enfants adorent et les adultes se prêtent bien au jeu. Prochainement des jeux de société prendront aussi leur place et vous pourrez passer un agréable moment à la bibliothèque en les utilisant. Nous rappelons qu'un poste internet est à votre disposition pour vos recherches ou démarches administratives n'hésitez pas à venir l'utiliser.

Responsable : Gaëlle Deneuille

Aidée par des bénévoles :

M.F Labrousse, Carmen Desmoulin, Guylaine Liess, Muriel Torrès, Hélène Villepontoux.

Heures d'ouverture en période scolaire:

Mardi 10h 12h

Mercredi 10h.30 12h00

Judi 9h00 10.30

Vendredi 9h30 11h30

Heures d'ouverture en période de vacances scolaires:

Mardi 10h 12h

Mercredi 10h 12h

Judi 11h00 12h00

Vendredi 11h00 12h00



Transport Scolaire - Collège & Lycée

De nouveaux règlements et tarifs vont entrer en vigueur pour la rentrée. La Région Nouvelle-Aquitaine a la compétence pour les transports scolaires mais ce sont toujours les SIVOS (syndicats d'initiative à vocation scolaire) qui gèrent les transports localement.

La plus importante modification concerne les tarifs qui seront désormais basés sur le quotient familial (QF) avec une échelle de 5 différents tarifs. L'autre changement porte sur la notion d'« ayants-droit » : les élèves qui habitent dans le secteur de l'établissement fréquenté, à la distance minimum de 3km entre l'arrêt de bus et l'école, et les internes, seront maintenant classés comme ayants-droit.

D'autre part, les inscriptions se feront directement par les familles via le web sur le site de la Région. Les modalités de paiement sont : en ligne par prélèvement soit 100% à l'inscription ; en 3 fois (31-8 / 30-9 / 31/10) ; paiement différé à 100% au 31/8. Si un paiement par chèque, espèces ou virement est préférable il peut être fait mais 100% à l'inscription à la mairie désignée.

Les tarifs seront égaux ou, pour la majorité des familles, inférieurs aux tarifs de 2018/19 (participation familiale 60€ par élève). Sachant que le coût réel du transport est déjà subventionné à 90% par la Région, les délégués élus du SIVOS de Ribérac ont voté pour une subvention supplémentaire de 60% sur les tarifs fixés par la Région.

Voici un tableau expliquant les nouveaux tarifs (pour un 1/2 pensionnaire), les non-ayants-droit seront facturés au niveau de la tranche 5 :

Tranche	QF estimé	Tarif annuel fixé par la Région	Tarif applicable avec 60% de subvention du SIVOS
1	inférieur à 450€	30 €	12 €
2	entre 451€ et 650€	50 €	20 €
3	entre 651€ et 870€	80 €	32 €
4	entre 871€ et 1250€	115 €	46 €
5	à partir de 1250€	150 €	60 €

Les familles vont recevoir des informations pour l'inscription des enfants dans leur cahier de correspondance. Elles seront également publiées dans la presse.

Rappel : en ce qui concerne le transport scolaire communal pour les élèves de la maternelle et du primaire, la participation qui incombe à la famille est payée par la mairie.

Tarifs de la cantine scolaire à Lisle pour l'année 2018/2019 :
 Repas enfant : 2,90€
Forfait mensuel enfant : 40,60€
 Repas adulte : 4,80€



L'Espace de Santé de Lisle

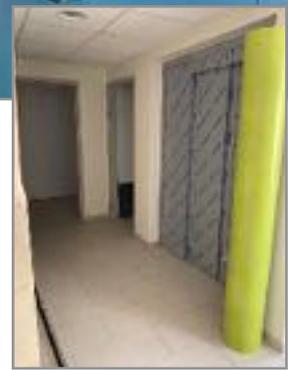
Enfin, nous y sommes arrivés ! Le voici ! Merci pour votre patience.



Les élu(e)s de la commission Espace de Santé Rural ont été accueilli(e)s par les praticiens de santé à la salle du Conseil Municipal lors du partage de la galette des rois le 15 janvier de cette année.



Tous les mardis après-midi depuis juillet 2018 l'architecte M. François Coq, en face au milieu, s'est réuni avec les élus de la commission et les artisans pour faire le point sur l'avancement des travaux.



Quelques images de l'intérieur début mai, sur les dernières finitions : installation du sol souple aux étages, carrelage au rez-de-chaussée et dans tous les sanitaires ; plans de travail et placards ; sanitaires et chauffage climatisation; ascenseur.





Au 2ème étage

les 3 infirmières,
la psychomotricienne
et la diététicienne. Un
cabinet est prêt à
recevoir un 3ème
généraliste à cet étage
(à venir)



Laurine LABEYRIE



Audrey VERNEUIL



Marie-Dominique LUCAS



Amélie AFFALGARD



Floriane HADIDI

Au 1er étage

les 2 médecins
généralistes
et la pédicure-
podologue



Laurent BLANCHÉ



Alain DELGADO



Pédicure-Podologue

Au rez-de-chaussée

les 4
kinésithérapeutes



Ségolène DUPREZ



Laurence DENIS



Aude MAZIÈRE



Alice DEMOULIN

**Dans l'annexe
cabinet dentaire**

les 3 dentistes



Muriel AUBERGER



Dominique FRANQUET



Sébastien SURAY





Histoire d'Eau à Lisle de 1893 à 1948

La présence permanente d'eau permet au conseil municipal de recevoir une étude du 17/12/1893 relative au « *Projet d'adduction d'eau des eaux de la source du Bouillidour* ». Constitué d'une carte du village, d'un schéma du réseau et d'un cahier des charges, le projet prévoit un pompage au lavoir avec réservoir semi enterré près des jardins. Un réseau de « tuyaux d'amenée » conduirait l'eau à des bornes fontaines à contre poids ou à clapet situées aux extrémités du village. Le projet est estimé à 12 000F.

Au cours du conseil municipal du 10/05/1921, le maire « fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à faire une adduction d'eau dans la ville pour les services publics et particuliers au point de vue de la propreté de la ville et l'approvisionnement en eau potable. Le conseil autorise l'établissement des plans et devis ».

Le 14/06/1936 le maire « attire l'attention spéciale de l'assemblée sur la nécessité depuis longtemps constatée et qui se fait de jour en jour plus vivement sentir, de l'établissement de canalisations et fontaines publiques destinées à distribuer dans les diverses parties du territoire de la commune, la quantité d'eau indispensable aux besoins généraux de l'alimentation. Considérant que la commune possède au lieu dit Le Bullidour une source dont les eaux très pures, très abondantes en toute saison, pourront être utilisées pour l'alimentation des fontaines, que l'alimentation en eau potable des habitants de la commune est totalement insuffisante, les seules ressources consistant actuellement pour une population agglomérée de 449 hab en cinq puits publics et quelques puits particuliers, toujours sujets à contamination, malgré les précautions prises. Au point de vue incendie, l'établissement de bouches à incendie faciliterait beaucoup les moyens d'extinction des foyers qui pourraient se produire. »

Deux mois plus tard, « le Ministre de l'Agriculture a commencé à mettre à l'étude le projet d'adduction d'eau voté le 14/06 dernier. Le conseil charge une commission pour connaître le nombre de personnes désirant prendre l'eau à domicile par un abonnement. »

Les études se poursuivent lentement et le conseil municipal du 19/09/1940 précise que dans le cadre de l'étude du projet d'adduction d'eau potable pour le bourg et quelques village à proximité un prélèvement d'eau soumis à l'analyse ayant donné de bons résultats, il serait utile, en raison du chômage de beaucoup de démobilisés, de demander la réalisation de ce projet, d'autant plus que le gouvernement prend des mesures pour le financement de ces dépenses. Une demande est faite au Préfet ainsi que l'autorisation de confier les travaux à Mr Salvane de Montauban.

Le 9 février de l'année suivante « le projet d'alimentation en eau potable est estimé à 1 549 275F. D'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser, acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du projet et grever des servitudes légales, les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection contre la pollution des eaux ».



Le 04/12/1945 il est fait lecture d'une lettre du Préfet où le projet d'alimentation en eau potable établi en 1941 va être réexaminé et étudié pour reconnaissance d'utilité publique. Ignorant le coût de l'opération et la participation de l'Etat, le conseil bien que d'accord, émet toute réserve sur l'engagement financier.

Le 16/11/1947, il y a adjudication des travaux sous le contrôle du Génie Rural en vue de la captation de la source devant être utilisée ultérieurement dans une adduction d'eau. La soumission d'une entreprise de Bordeaux étant trop élevée, il convient de voir les artisans locaux.

Le maire met en avant les avantages d'une réalisation rapide de la distribution d'eau, distribution facilitée par la constitution dans le canton d'un syndicat intercommunal tant technique que financier.

Le captage de la source en vue de l'adduction d'eau est constaté le 3 avril 1948.

.../...



La Donzelle...La Douzelle ? Fin d'un dilemme?

Voici des décennies que se pose la question du nom du ruisseau issu du lavoir du Bullidour.

S'agit-il de la Donzelle ou de la Douzelle? Des recherches quant à la signification de ces deux mots permettent de constater que Douzelle est un nom de famille rare plutôt utilisé dans la moitié nord de la France, voire dans l'est. La Donzelle est quant à elle une jeune fille de mœurs légères ou prétentieuse et ridicule. Nous sommes là loin de notre préoccupation.

Le nom de Donzelle affecté au ruisseau affluent de la Dronne vers le pont de Lisle semble avéré, il suffit d'interroger Internet. Mais avons nous une deuxième Donzelle, parfois appelée Donzelle du Bullidour?

Des recherches sur le site des archives départementales nous ont amenés à étudier le cadastre Napoléon de 1843. A la commune de Lisle, sections Lisle feuille E1 et La Peyzie feuille A4, nous trouvons pour chacun des deux cours d'eau le nom de «Donzelle», ce qui n'avance en rien nos recherches. En les poursuivant toujours sur le site des archives, nous avons consulté la carte de Beleyme, cet ingénieur géographe de Louis XV qui publia à partir de 1785 une remarquable carte de Guyenne (soit les départements actuels de Dordogne, Landes, Gironde et Lot et Garonne) à l'échelle 1/43 000ème. Pas de nom pour le ruisseau sortant du Bullidour, mais à hauteur de la commune de Bussac, l'autre porte le nom de « Douzelle ».

Faut-il faire d'autres recherches dans les archives de la commune? Ne pourrait-il pas s'agir d'un problème d'écriture où les jambes des m, n, u, i, sont formées de la même manière?

Ainsi des textes du XVIIème siècle, visibles aux archives, proposent « Douzelle » ou « Damzelle » selon l'écriture, comme abréviation de Damoiselle.

Autre possibilité que seuls des géologues, géographes, hydrologues,... pourraient ou non confirmer, si la source du Bullidour était une résurgence, c'est à dire la réapparition à l'air libre, du ruisseau qui prend sa source entre La Chapelle Gonaguet et Bussac?

Le mystère reste entier.



*La Douzelle ou la
Donzelle ??*

*À gauche à côté du
lavoir le Bullidour, à
droite le ruisseau qui
coule sous la D78
près du stade
municipal sur la route
de Brantôme.*



Bis repetita

Les événements récents font écho à d'autres plus anciens :

Mai 1945 : Instruction du préfet pour la constitution d'une assemblée patriotique communale devant élaborer les cahiers généraux des revendications et des réformes à opérer pour créer une France nouvelle.

Décembre 1945 : « Un nouveau docteur serait susceptible de s'installer à Lisle. Demande est faite au conseil qui accepte de lui faciliter son installation par réquisition d'un immeuble disponible et inoccupé. Avant 1939 il y avait deux docteurs. La population n'a cessé de s'accroître, les docteurs réfugiés à Lisle ou dans les communes voisines ont rejoint leur département d'origine, une dizaine de communes demeurent desservies par un seul docteur ».

Octobre et décembre 1972 : Plan de fusion et regroupement des communes (loi 71-588 du 16/07/71) du préfet. Pour la commune proposition d'un syndicat à vocations multiples avec toutes les communes du canton sauf Agonac. Le conseil demande une étude et rejette la fusion.

Les associations Lisloises

Comité des Fêtes

Président :
Michel SEJOURNE
06-20-13-32-08

Limens JSA

Présidents :
Jacky BELUCHE
Sébastien BONTEMPS
06-79-38-94-65

Chasse

Présidente :
Françoise GASQUIET
05-53-03-40-00

Le Roseau Lislois

Président :
Joël TRANCHON
05-53-04-28-60

Tennis Club

Cot-Présidentes :
Christiane DEMARTEAU
Florence LESUEUR
06-85-05-30-67

Belisle Western

Présidente :
Béatrice LARUE
05-53-03-98-87

Les Vaches d'Aqui

Présidente :
Line SIMON
06-63-48-90-63

ADRAHP

Président :
Christlan CHEVILLOT
05-53-04-85-02

Vivre à Lisle

Président :
Jean-Louis FARGEOT
05-53-04-50-38

Amicale Laïque

Présidentes :
Clotilde SFRS
Wahiba BORHRI
06-79-87-91-77
09-09-43-40-57

Les Chevauchées du Périgord

Présidente :
Annie DURANTON
05-53-04-44-28

FNACA

Président :
Yves BRANDY
05-53-54-80-70

Sentiers et Randonnées

Les petits pas de Lisle

Présidente :
Arlette BESSINE
06-21-16-68-35

Billard Club

Président :
Thierry LEBRUN
06-04-45-61-75

AFN

Président :
Julien ROUET
05-53-03-60-87

FNATH

Président :
François GILBERT
05 53 03 47 25

Lisle Tonic

Président :
Jean HAMEAU
05-53-07-20-55

AFM-ACPL

Vice Présidente :
Marie-Lise
LACOMBE
05-53-04-50-03



Amicale Laïque

Cette année le carnaval de notre village a eu lieu sous un magnifique soleil et on peut dire qu'il n'a pas manqué d'ambiance !

Petits et grands ont participé au défilé costumé en fanfare avec Samba Garage et en rires avec les clowns de la compagnie « Quand les Moules auront des Dents ». Complété par les traditionnels stands de gourmandises, de maquillage, de sculptures de ballons et le jugement de Pétassou (réalisé par les enfants de l'école maternelle) ... L'événement a marqué, en beauté, l'entrée dans le printemps !

Dans les mois qui viennent de nouvelles idées et de beaux projets sont au programme : sortie nature, participation aux Chevalets de Lisle (concours de peinture organisé par l'association Vivre à Lisle), spectacle de fin d'année des écoles et distribution à chaque élève d'un livre de la jolie collection "Lire, C'est partir".

Toutes les bonnes énergies sont les bienvenues à l'Amicale laïque !

Rejoignez nous !

amicalelaiquedelisle@gmail.com

06 79 87 91 77 et 06 09 43 46 57

Facebook : <https://www.facebook.com/Amicalelaiquedelisle/>



Le Roseau Lislois

L'année débute par un manque de précipitations important. Les ruisseaux sont presque à l'étiage. Les systèmes d'épuration manquent dans certaines communes traversées par la Dronne. Seulement certains produits sont traités.

Par ailleurs, des lâchers de poissons ont eu lieu depuis l'automne : dotations par la Fédération Départementale et achats par notre Association : brochetons, truitelles, gardons, tanches, truites surdensitaires. Au niveau des cartes prises en 2019, nous sommes légèrement en avance par rapport à 2018.

Lisle – Tocane journée initiation pêche : Le samedi 13 avril 14h00, les 2 AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Les Amis de la Dronne et Le Roseau Lislois) se sont réunies à l'étang de Puymaurin pour relayer une offre promotionnelle de la Fédération de Pêche de la Dordogne : remise de la carte fédérale gratuite pour les enfants nés après le 31 décembre 2006 ayant bénéficié de l'animation. Vingt-deux nouvelles cartes ont ainsi été délivrées au nom du Roseau Lislois. Certaines familles avaient déjà acquitté la carte annuelle pour leurs enfants qui étaient aussi conviés. Une quarantaine d'enfants a évolué autour de l'étang sous la responsabilité des parents. Trente kilos de truites ont été déversés par les 2 AAPPMA. L'après-midi a été une réussite. Il faut remercier les bénévoles des 2 associations pour leurs conseils et le prêt de matériels. Les membres du club « Marsac Pêche Loisirs » étaient très présents. Périgord Chasse Pêche a fourni les esches. Kevin Brudy, a aussi participé. Il attend les agréments pour la réouverture de sa pisciculture familiale. Il vient de s'installer guide de pêche au Moulin du Pont de Lisle : « Fishing Dronne ». Il est garde bénévole du Roseau Lislois, membre de la nouvelle brigade départementale. Cette journée était une pêche plaisir pour les enfants. La promotion de l'an dernier a favorisé la reprise d'une carte fédérale pour 1/3 des effectifs 2018 avant cette nouvelle journée. Si les enfants continuent à pêcher ils pourront observer le milieu : herbiers, berges, arbres, ripisylve, qualité de l'eau et son évolution. Ils pourront s'ils le désirent se forger des idées. Il est important d'avoir des idées dans un monde où l'on nous dit de plus en plus ce qu'il faut penser.



Le Trophée de pêche au coup « Val de Dronne » se déroulera les samedis matins :

le 6 juillet à Creyssac

le 20 juillet à St Méard

le 27 Juillet à Lisle

le 17 août à Lisle

le 24 août à Creyssac

le 14 septembre à St Méard (après-midi)

Venez à la rencontre des pêcheurs. Si vous voulez participer, contactez-nous. (Il y a aussi des places enfants). Il y aura aussi la partie de pêche à Puymorin le lundi 19 août lors des Fêtes de la St Roch.

Cartes en vente Chez Agnès Duclaud ou sur Internet

Pour tout renseignement : jtranchon@gmail.com 06.07.87.03.12 et pour une nouvelle entreprise Lisloise : « Fishing Dronne » kevin.brudy@laposte.net 06.30.21.36.05





Club de Tennis TCVD (Tennis Club Val de Dronne)

Le 1^{er} septembre 2018 s'est déroulé l'Assemblée Générale du club à St Méard de Dronne.

Le président de l'association, **Grégoire AUTHIER**, ne s'est pas représenté après plus de 10 ans de bénévolat à la tête du club. Félicitations à lui pour avoir notamment réussi à fédérer sous la même entité les clubs de Celles, Douchapt, St Méard, Lisle, Mensignac, Tocane.

Par son action volontaire, l'école de tennis s'est professionnalisée et l'effectif du club a atteint en fin de saison 2018, plus de 150 licenciés. Merci à lui pour son bénévolat, son engagement et son dévouement.

La composition du nouveau bureau est la suivante :

Co-Présidentes :	Christiane DEMARTEAU et Florence LESUEUR
Président d'honneur et de la section de Lisle :	Pierre VOUGIER
Trésorier :	Jean-Rémi DEMARTEAU
Trésorière Adjointe :	Sylvie MATHIEU
Trésorier Adjoint :	Cyprien DUMONT CLUGNAC
Secrétaire :	Pauline ROUSSARIE
Secrétaire Adjoint et président de la section de Celles:	Gaël PONCET
Secrétaire Adjointe :	Françoise CARRET



Rapport d'activité :

Notre club s'efforce de permettre l'accès à notre sport pour tous. Nous organisons des manifestations ouvertes aux joueurs loisirs et compétiteurs.

- 01 juillet à Celles, c'est une journée féminine qui a été organisée. Ce fût une très belle journée de sport et de convivialité
- entraînement loisir le jeudi après-midi à Lisle, le samedi et dimanche matin à Celles
- participation des parents aux différentes activités ludiques proposées aux enfants de l'école de tennis lors des fins de cycles (Noël, Pâques, fin d'année)
- entraînement compétition le jeudi soir à St Méard ainsi que le samedi et le dimanche à Celles

Agenda

- encadrement semaine multi-activités de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois
- fête du tennis le 8 juin à Lisle
- fête du club le 29 juin à Tocane
- stage de découverte du tennis pour adultes en mai. (10h de leçons collectives dans le cadre du Centre Initiation Tennis Adultes / Ados (CITA))
- tennis à l'école fin juin à Lisle
- compétitions par équipes coupe nouvelle aquitaine de mai à juin (quatre équipes engagées)



Retrouvez nous sur Facebook [@TCValdeDronne](#). Contact : Tél : 06 85 05 30 67 Mail : 59240666@fft.fr

L'Amicale Lisle Randonnées

Depuis le 18 décembre 2018 l'amicale s'est structurée et a créé un club en reprenant les ossatures du club Mix@ges à l'intérieur duquel nous avons intégré le nouveau club de marche baptisé « Les Petits Pas de Lisle »

Lors d'une assemblée générale un bureau a été élu et créé

présidente	Arlette Bessine
vice président	Pierre vougier
trésorier	Christian Parent
trésorière adjointe	Marie Claude Liess
secrétaire	Marcel Bessine
secrétaire adjoint	Arlette Bessine



Pour tous renseignements sur le club « Les Petits Pas de Lisle » la présidente Arlette Bessine se tient à votre disposition au 06 21 16 68 35. Un programme des marches est à votre disposition.





Les Anciens Combattants de l'Union Lisloise

Le temps passe, aujourd'hui il nous est difficile d'assumer nos responsabilités. En tant que responsable, **je lance un appel pour que notre association trouve un porte-drapeau pour les cérémonies du 11 novembre 1918 et 8 mai 1945 à Lisle** afin que la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour que nous soyons libres, soit honorée. Savoir dire merci est la moindre des choses.

Le but de notre association est de se souvenir et de transmettre ce que nous avons connu afin que cela ne se reproduise pas, particulièrement l'injustice concernant le monde combattant. Ce dernier condamne fermement ce qu'il s'est passé le 1^{er} Décembre 2018 à l'Arc de Triomphe, au tombeau du soldat inconnu. La flamme du souvenir n'avait jamais été éteinte depuis le 11 novembre 1923.

Le 5 décembre 2018, à Coursac, nous avons eu le plaisir de voir notre ami Michel Chaumette recevoir la Médaille Militaire remise par le Lieutenant Colonel Dartancet (*image à gauche*).

Pour les anciens d'AFN, voici une photo (*au milieu*) prise le 27 février 1957 en rade de Mers el Kebir, Oran (Le Pasteur). Ce jour là, deux Lislois débarquaient sur le sol algérien : Guy Faure et Jean-Louis Marty. Sur l'autre photo à droite, de Noël 1955, nous pouvons voir messieurs Papin, Monfolet et Roulet.

Le paysan de Dourles



Comité des Fêtes

La saison est repartie pour une nouvelle année riche en activités. Vous pourrez participer aux manifestations suivantes :

- Le feu de la St Jean le samedi 29 juin à partir de 19h
- Le 14 juillet avec le vide grenier à l'allée de Labrousse et le repas dansant qui sera cette année la poule au pot avec son farci, suivi du feu d'artifice.
- Les 2 marchés festifs, les mardis 26 juillet et 6 août sous la halle.
- Cette année le thème phare de la fête de la St Roch : c'est le cirque. Vous assisterez à un défilé de chars et à une déambulation d'artistes dans les rues, suivi de la banda. Le feu d'artifice sera plus grandiose avec des séquences et un final époustouflants. Bien entendu il y aura pour les petits et les grands de nombreux manèges, confiseurs, stands et l'incontournable jambon braisé du dimanche soir.



Je voudrais très sincèrement et chaleureusement remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour que cette belle fête et l'ensemble des manifestations perdurent tout au long de l'année.

Vous ne le savez peut être pas, mais tous les ans le bureau est démissionnaire, comme le prévoient les statuts du comité et particulièrement cette année où il pourrait y avoir du changement.

Donc je profite du bulletin municipal pour envoyer un message aux Lislois et Lisloises afin qu'ils viennent rejoindre le groupe de bénévoles qui diminue d'année en année.

Je remercie Monsieur le maire et son conseil ainsi que les employés communaux sans qui le comité serait parfois en difficulté. On vous attend tous au cours des manifestations à venir.



Une équipe de bénévoles du comité des fêtes se réunit toutes les semaines depuis des mois pour confectionner des fleurs pour les glycines



Yoga Verde

Le hatha-yoga est une pratique millénaire et universelle qui repose sur le Souffle et l'animation du corps par des postures, appelées Asanas. Ces postures visent à délier les nœuds, relâcher les tensions et faire circuler les énergies qui nous traversent. L'esprit et le corps se recentrent et accèdent ainsi au calme, à un mieux-être général.

Aguerris (certains viennent maintenant depuis 3 ans!!) et débutants, ensemble sur le tapis, vous êtes presque 40 ! Je vous remercie infiniment pour votre confiance.

C'est un moment de partage mais aussi un temps pour soi, pour respirer et se détendre. J'ai beaucoup de plaisir à partager cette technique adaptée à nos modes de vie occidentaux et accessibles à tous quel que soit notre âge, notre souplesse ou nos soucis.

Les cours se terminent début juillet mais reprendront dès le mois de septembre au rythme de deux séances hebdomadaires : le mercredi matin de 10h à 11h30 dans le cadre de l'association de gym Lisle Tonic et le mercredi soir à 19h45. N'hésitez pas à venir essayer gratuitement et découvrir une pratique tout en douceur.

Je donne également des cours individuels à domicile ainsi que des ateliers toute l'année.

Pour tout renseignement, inscription ou question, n'hésitez pas à me contacter au 06 79 87 91 77 ou par mail clotilde.yoga@laposte.net. Via le site internet : www.yoga-verde.com ou encore via Facebook : Yoga Verde

Et pour mieux connaître la technique Eva Ruchpaul : <http://www.yoga-eva-ruchpaul.com/>

Je vous souhaite un très bel été, Clotilde.



Vivre à Lisle

Le dimanche 7 avril s'est déroulé le concert biennal avec le « Mozaïc Jazz Band » à la salle des fêtes de Lisle. Ce concert a eu un franc succès puisque nous avons eu 150 entrées ! Le bénéfice de cette soirée sera versé au profit de l'association Périgourdine des enfants malades de l'hôpital de Périgueux. Ces fonds seront utilisés pour le confort quotidien des enfants, c'est à dire spectacles, jeux, Noël etc...

La moitié du cachet de l'orchestre est venu grossir ce don. Encore merci aux musiciens pour leur générosité.

Les chevalets de Lisle organisent le « concours des peintres dans la rue » le 30 juin en association avec l'amicale laïque. Ce concours est ouvert à tous, les adultes dans les rues de Lisle et de Creyssac et les enfants sous

la halle du village. Cette journée se terminera avec la remise des prix suivie du pot de l'amitié.

VIVRE A LISLE, Place de la Bascule, 24350 LISLE. Tel : 05 53 04 50 38



Lisle Tonic

L'association est affiliée à la **fédération sports pour tous** et compte une trentaine de licenciés.

La prochaine saison débutera en septembre 2019 et se terminera en juin 2020.

Nous proposons 4 activités pour tous par différents animateurs. Les horaires sont les suivants :

Lundi 10h00	Pilates avec Sylvie
Mercredi 11h00	Hatha Yoga avec Clotilde (voir article ci-dessus)
Jeudi 17h00	Gym d'entretien avec Simone
Jeudi 19h00	Gym cardio avec Florence

Toutes à la salle des fêtes.

Ce dernier cours est plus spécialement destiné aux personnes actives, nous avons besoin de nouveaux adhérent(es) pour pérenniser l'ensemble de notre club, comme nous l'avons exposé lors de notre assemblée générale le 2 mai dernier.

Nous vous invitons à nous contacter et réserver une séance découverte pour une ou plusieurs disciplines.

Secrétariat : Michèle DUDON
05 53 04 59 53
lisletonic@laposte.net



Les Chevauchées du Périgord

Les enfants de Lisle apportent leur compétence en matière d'équitation pour favoriser leur réussite dans un sport qui les interpelle vivement.

Cette année encore, ils ont multiplié les promenades nombreuses même au delà du rayon des trente kilomètres de Perdillotte avec notre présidente Annie DURANTON et notre monitrice diplômée Barbara AUTEFORT.

Nous avons recruté de nouveaux jeunes ce qui constitue une nouvelle et troisième génération de cavaliers et cavalières depuis notre départ.

Téléphone au 05 53 04 44 28 pour que nous puissions accueillir favorablement les débutants.





LA MAIRIE

Secrétaires : Marlène MATHA et Christine GALLET
Tel : 05.53.04.50.02 Fax : 05.53.54.58.81
Courriel : mairie-de-lisle@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-de-lisle.eu

Jours et heures d'ouverture :
Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h
le bureau est fermé le mercredi après-midi

Les permanences des élus
Le Maire, Joël CONSTANT, et ses adjoints,
reçoivent à la Mairie
le mardi de 11 h à 12 h et sur rendez-vous

Location de la Salle des Fêtes

Tarifs au week-end

(du vendredi au dimanche / 3 jours) :

Particuliers lillois	110€*
Particuliers non-lillois	190€*
Associations lilloises	40€*
<i>(2 locations gratuites chaque année civile)</i>	
Associations non-lilloises	120€*
Petites réceptions	50€*
Forfait location vaisselle	50€
Forfait chauffage	60€

(du 1er octobre au 30 avril)

* gaz compris

Pour connaître la disponibilité de la salle veuillez
consulter le site internet de la commune ou
demander à la Mairie ou contacter le responsable

Michel Séjourné

Téléphone : 06.20.41.32.08

Bibliothèque Municipale

>> NOUVEAUX HORAIRES <<

Directrice : Gaëlle DENEUVILLE assistée de bénévoles.

Horaires d'ouverture au public en période scolaire (*en période
vacances scolaires entre parenthèses*) :

Mardi de 10h00 à 12h00

Mercredi de 10h30 à 11h55 (10h00 à 12h00 pendant les
vacances scolaires)

Jeudi de 9h à 10h30 (pendant les vacances scolaires 11h00 à
12h00)

Vendredi de 9h30 à 11h30 (11h à 12h pendant les vacances
scolaires)

Téléphone : 05 53 04 51 77
Possibilité de portage à domicile

Permanence d'une Assistante Sociale

Prendre rendez-vous avec Mme Hedont au :
Centre médico-social de Tocane
Tel : 05.53.02.06.72

La Gendarmerie de Tocane

Ouverte les lundis matins et les mercredis et samedis après-midis
Téléphone : 05.53.92.57.58
En dehors de ces horaires contactez la Gendarmerie de Ribérac
au 05.53.92.57.00

Déchetterie de Tocane

Horaires d'été du 1er mai au 30 septembre

Le mardi, mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

La dernière admission se fait 10 minutes avant la fermeture

Les Conseillers Départementaux du Canton de Brantôme

Mr Jeannik NADAL et Mme Marie Pascale ROBERT-ROLIN
(avec leur suppléants Jean-Paul Couvy et Bénédicte Bernegoue)
reçoivent dans les locaux de la Mairie sur rendez-vous. Téléphone : à la Mairie

Au revoir les Cartes d'Identité (*qui ne sont plus faites que sur 17
communes en Dordogne - voir le dernier bulletin*)...

...Bonjour les PACS

désormais instruits en Mairie !!

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SUR INTERNET

CNI...Cartes Grises...déclaration Impôts...CAF : un ordinateur
est mis à votre disposition à la Mairie uniquement pour faire vos
démarches administratives et sans aide possible de la part de la
mairie



Les proverbes de cette édition :

- S'il pleut le jour de la St Mayeu (*le 11 mai*) les cerises tombent toutes par la queue
- Tout vient à point pour qui sait attendre (*Meurier en 1568*) : colle parfaitement à notre Espace de Santé



Ils ont encore la forme ces aînés ! La réforme sur les retraites va être de plus en plus compliquée à mettre en place.



Vous comprenez pourquoi l'on vit âgé à Lisle !!



Le « Walking Dead » défile dans le bourg



Moment de détente pour les élus !



La super équipe de l'Amicale Laïque en mission secrète.



La photo c'est bon, maintenant on veut nos cadeaux !



Une vue humoristique autour de la table du conseil municipal



Pourquoi ce nom:

La place de la guillotine : Il semblerait à l'énoncé de ce nom que des exécutions aient eu lieu à Lisle notamment durant la Révolution. Parfois nommée place du marché, on peut toutefois s'interroger sur le passé de la commune. Selon l'abbé Farnier, malgré des émeutes aucune condamnation à la peine capitale ne semble avoir été prononcée à l'encontre de Lislois. Par ailleurs, il est avéré que la guillotine était présente aux abords des tribunaux révolutionnaires, ce que n'avait pas Lisle malgré son titre de chef lieu de canton. Des recherches sur Internet relatives aux exécutions en Dordogne, n'en montrent aucune tant à Bergerac que Nontron, Ribérac ou Sarlat.

Le premier cas de guillotiné en Dordogne aurait eu lieu en 1811 à Périgueux sur des personnes ayant attaqué un convoi de gendarmerie transportant de l'argent sur la route de Montignac.

Le nom a peut être été donné par dérision, ce quartier de l'ancien Lisle était peut être un coupe gorge? Seules des recherches approfondies aux archives départementales pourraient éventuellement apporter des informations à ce sujet.

La mairie n'est plus un point de collecte pour les bouchons d'amour. Vous pouvez déposer vos bouchons à l'Intermarché de Tocane. Pour connaître d'autres points de collecte à proximité contacter :



paulette.batailler@orange.fr
ou au téléphone : 06 64 72 77 77

Crédit Agricole : nouveau service à venir :

Un distributeur nouvelle génération sera installé au Crédit Agricole à l'automne. Il permettra le dépôt d'espèces (billets uniquement). Des enveloppes T seront mises à disposition afin de pouvoir envoyer les chèques à encaisser, sachant que sur l'application smartphone du CA vous pouvez pré-enregistrer ces chèques en prenant une photo du chèque !



Anniversaires:

N'oublions pas les **500 ans** de la mort de Léonard de Vinci. **Les 500 ans** du Château de Chambord construit par François 1er. **1919** : signature du traité de paix ; existence de Vauclaire ; création de Citroën ; 100 ans du maillot jaune. **1929** : crash boursier de Wall Street ; Danone lancé depuis 10 ans en Espagne est lancé en France ; anniversaire de Tintin. **1939** : anniversaire de Batman ; 2^{de} guerre mondiale. 1959 : anniversaire de Barbie. **1969** : 1^{er} vol de Concorde ; halles de Rungis ; film « le grand bleu » ; Woodstock sur l'île de Wight ; 1^{er} pas de l'homme sur la lune ; Nombreux anniversaires de marques de voitures ; produits alimentaires.

...et peut être le vôtre ?

Les dates à retenir :

- le samedi 8 juin : Fête du Tennis à Lisle au Club
Tournoi de football pour les jeunes à Mensignac
- le vendredi 21 juin : Fête de la Musique - animation Chez Tommy's
- le samedi 22 juin : Animation culturelle/musicale/théâtrale de l'association Rural Sauvage au Bullidour, sous la Halle et à l'Allée de Labrousse
- le vendredi 28 juin : Fête des écoles
- le samedi 29 juin : Feu de la St Jean, place de la Liberté, organisé par le Comité des Fêtes
- le dimanche 30 juin : Les Chevalets, concours de peinture dans les rues de Lisle (voir page 24 - bulletins d'inscriptions à la mairie)
- le 14 juillet : Fête Nationale organisée par le Comité des Fêtes (vide grenier, repas, bal, feu d'artifice)
- le mardi 23 juillet : Marché festif, organisé par le Comité des Fêtes
- le mardi 6 août : Marché festif, organisé par le Comité des Fêtes
- le samedi 17 août : Ouverture des Fêtes de la St Roch jusqu'au mardi 20. Diverses animations selon la tradition.
- le dimanche 6 octobre : Thé dansant avec Harmony Musette, organisé par le Comité des Fêtes
- le vendredi 11 octobre : Assemblée générale du Comité des Fêtes. Ouverte à tous, à la salle des fêtes
- Diverses dates : Animations et concours de pêche - voir page 21
- Date à définir : Inaugurations église, cabinet dentaire, Espace de Santé Rural





Brûlage des déchets

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017 relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

Du 1er Mars au 30 Septembre - Tout brûlage est interdit

Du 1er Octobre à fin Février : brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage, brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...). Soumis à Déclaration en mairie 3 jours avant de faire brûler. L'imprimé pour faire la déclaration est disponible en mairie ou sur le site internet de la Prefecture : <http://www.dordogne.gouv.fr>



RAPPEL DE CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !!!



PHARMACIES DE GARDE SECTEUR BRANTOME 2019

LISLE : Ph Lacombe/Bourdainaud

semaines : 2-8-14-19-27-33-37-43-49

BRANTOME : Ph du vert galant

semaines : 6-12-17-23-29-35-41-47-52

AGONAC : Ph Gruber/Corre

semaines : 4-11-16-21-25-30-39-46-1

MAREUIL : Ph Dubesset

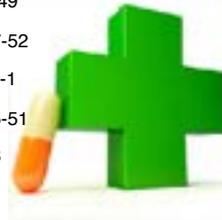
semaines : 5-10-13-20-26-34-40-45-51

CHÂTEAU L'EVEQUE : Ph Béraud

semaines : 7-15-18-22-31-36-42-48

CHAMPAGNAC DE BELAIR : Ph Benhamou

semaines : 3-9-24-28-32-38-44-50



Sous réserve de modifications de leur part

Citoyenneté - nuisances sonores dues aux travaux de jardinage ou de bricolage des particuliers

(horaires différents pour les entreprises)

Nous vous rappelons les créneaux autorisés **par arrêté Préfectoral*** pour ces travaux :

Jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h & de 14h30 à 19h30
 Samedi : de 9h à 12h & de 15h à 19h
 Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

* Article 20 de l'arrêté préfectoral N° PELREG-2015-10-45 du 7 octobre 2015 portant réglementation des bruits de voisinage

Jours de collecte des conteneurs d'ordures ménagères :
 Lundi matin : **sacs jaunes**
 Mercredi matin : **sacs noirs**

Seuls les sacs jaunes et noirs ont leur place dans les conteneurs. Tout autre encombrant doit être apporté à la déchetterie.

Obligation de débroussaillage :

Tout particulier est tenu à une obligation de débroussaillage chez lui afin de limiter les risques d'incendie.
 En cas de non respect de cette obligation, un procès-verbal peut être dressé et des poursuites engagées.
 Il vous reste donc à nettoyer ou faire nettoyer votre propriété.

Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture

La DGAL (La Direction générale de l'alimentation) met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la **mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*** (images à gauche).

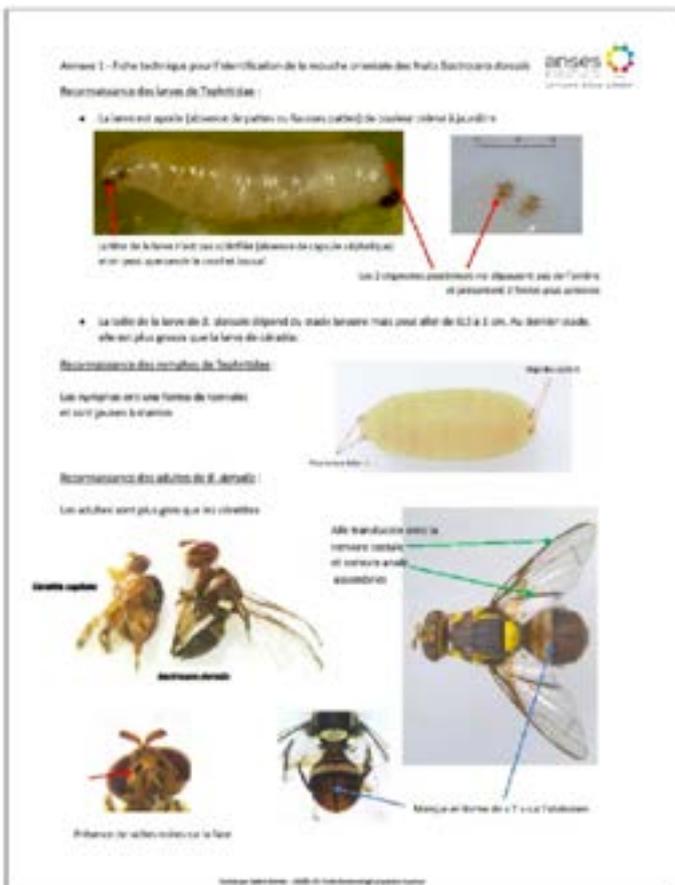
La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute.

Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...)

Bactrocera dorsalis est aujourd'hui listée comme organisme nuisible dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les Etats membres.

La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.





DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

<p>Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos informations de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :</p>	
<p> Votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie</p>	<p> Vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...)</p>
<p> Vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...)</p>	<p> Vos comptes rendus d'hospitalisations</p>
<p> Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence</p>	<p> Vos directives anticipées pour votre fin de vie</p>

En cas d'urgence, le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre Dossier Médical Partagé peut s'avérer particulièrement utile :

- Lors d'un appel au Samu Centre 15 vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre Dossier Médical Partagé;
- Si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre Dossier Médical Partagé.

Tous ces accès en urgence sont tracés dans votre Dossier Médical Partagé.

Un dossier confidentiel, sécurisé et à votre main

L'accès à votre Dossier Médical Partagé est hautement sécurisé. A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter :

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP.
- Vous pouvez gérer les accès à votre DMP (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation).
- Vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture de votre DMP.
- Le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

COMMENT CRÉER UN DMP ?

En ligne

En pharmacie,

En CPAM,

GROUPE DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE de La DORDOGNE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa Velutina*)

Recrudescence du frelon Vv piégeage de Printemps

C'est en 2004, dans un chargement de poteries chinoises, qu'aurait été importée en France la première reine de frelon asiatique (*Vespa velutina*). Depuis, l'insecte a prospéré à une vitesse vertigineuse sur notre territoire, dont le climat est comparable à celui de sa terre d'origine, située entre le Nord de l'Inde et la Chine. En seulement 15 ans, il a colonisé 70 % de la France. D'après les informations qui sont relatées par les apiculteurs, nous constatons que le frelon asiatique s'adapte très bien dans notre région, nous retrouvons un nombre important de nids à proximité des cours d'eau, (notamment dans la vallée de la Dordogne, dans la vallée de L'Isle) son développement devient vraiment inquiétant il est signalé des nids dans des bâtiments agricoles, dans des maisons de villages et en milieu urbain. Le fait que le frelon asiatique se rapproche de plus en plus de nos habitations voire dans nos habitations ne facilite pas sa détection et donc la destruction du nid primaire. La « femelle fondatrice » du frelon asiatique naît à l'automne. Aux premiers gels, elle quitte le nid pour trouver une cachette où hiberner. Le reste de la colonie est alors abandonné... et succombe.

Aux premiers redoux, vers la fin-février, la reine s'éveille et s'envole en quête de sucres énergisants afin de reprendre des forces pour bâtir un nouveau nid pour y pondre. Durant 45 jours (entre le 15 Mars et le 15 Mai), elle est la seule à s'occuper de ses larves. C'est à ce moment qu'il faut la piéger. Car si rien n'est fait, au moins 150 nouvelles reines s'envoleront de chaque nid à l'automne, et le cycle recommencera.

Dans un esprit de protection de la biodiversité et de la nature, de pouvoir conserver nos insectes pollinisateurs, nos oiseaux insectivores et de venir en aide aux apiculteurs, une mobilisation citoyenne serait souhaitable pour effectuer un piégeage des fondatrices afin de limiter l'impact dévastateur de ce prédateur, (il faut savoir que 5 à 8 frelons peuvent détruire une ruche en 10 jours). Toute personne souhaitant apporter son obole à cette lutte contre le frelon vespa velutina peut dans un moindre coût fabriquer des pièges type « bouteille ». Vous trouverez sur internet tous les modèles possibles et réalisables simplement. Mais il faut respecter certains critères, des pièges sélectifs avec grille, galets ou éponge au fond du piège pour éviter la noyade des insectes non ciblés, faire des interstices de 5 à 5.5mm de ø pour faciliter la sortie des insectes non ciblés, faire 3 trous de 9mm de ø dans le bouchon pour le rendre davantage sélectif.

L'emplacement des pièges : Mettre les pièges à proximité des anciens nids non détruits l'année précédente, dans un rayon de 100 à 300m autour des bâtisses, près des composteurs ménagers, près des arbres à fleurs (camélias). Quand la bouteille est remplie de frelons la mettre ½ heure au congélateur pour les tuer. Là où le piégeage de printemps a été bien fait, le nombre de nids recensés a été divisé par 2 dans le Morbihan, pourquoi pas en Dordogne ? Alors œuvrons dans un but commun de la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité.

Veuillez trouver ci-dessous un modèle de piège parmi tant d'autres.



Prenez la bouteille n° 1 et coupez son goulot. Enfoncez le goulot dans le corps de la bouteille. Avec la perceuse munie d'un foret de 5 mm, percez le fond de la bouteille de plusieurs trous. Prenez la bouteille n° 2 et coupez son culot sur environ 10 cm de haut. Enfoncez le culot de la bouteille n° 1 dans celui de la bouteille n° 2. Pour donner aux autres espèces que les frelons une chance de s'échapper, faites des trous avec un foret de 6 mm tout autour de la bouteille n° 1. Percez le couvercle de 2 trous. Percez 2 trous latéraux en haut du piège, passez-y de la ficelle pour maintenir le couvercle et créer une attache pour suspendre le piège.

Note : le couvercle sert à éviter que l'eau de pluie tombe dans le piège et rende l'appât moins efficace.

Utilisez un appât sélectif pour attirer les frelons asiatiques

Versez un appât le plus sélectif possible dans la bouteille par le haut : le but est de piéger autant que possible seulement les frelons asiatiques et surtout pas les abeilles.

L'appât sélectif le plus efficace se compose de : un quart de volume de **sirop de grenadine ou de cassis**, utilisé pur ; un demi-volume de **bière brune** ; un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles).

Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

Note : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour.

Pour nous permettre de suivre la campagne de piégeage et d'établir un inventaire significatif de l'impact du frelon asiatique, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir nous retourner par mail le comptage des frelons pris et le nombre de pièges utilisés : gdsadordogne@gmail.com

GDSA24, M. Patrice PALAVERT



Fishing Dronne : âgé de 26 ans, Kevin Brudy, petit fils de Madame Yvette Marty et de Jean Louis Marty, tous les deux anciens pisciculteurs sur la commune de Lisle, a monté son entreprise cette année. Salarié au rayon nature du magasin Décathlon de Boulazac, il a passé un BP Jeps pêche de loisirs sur 10 mois à la MFR de Périgueux.

Depuis l'ouverture de la truite, soit le deuxième week-end de mars, il a démarré son activité en tant que moniteur guide de pêche.

Basé sur le complexe hôtelier le « Moulin du Pont » à Lisle (location d'appartements et restauration), il est à même de vous proposer de l'initiation ou du perfectionnement aux différentes techniques de pêche pratiquées en eau douce.

Il intervient sur tout le Département de la Dordogne que ce soit pour des particuliers, des Comités d'Entreprises, des écoles, des centres de loisirs et autres structures spécialisées.

N'hésitez pas à venir le rencontrer.

Contacts utiles :

Site internet : www.moulin-du-pont.com Page Facebook : Fishing Dronne Mail : kevin.brudy@laposte.net

Téléphone : 06 30 21 36 05

Spiruline Vallée de la Dronne



La spiruline est une micro algue qui existe depuis 3,5 milliards d'années et se trouve à l'état naturel dans les lacs salés d'origine volcanique. La spiruline est très riche et permet de combattre la malnutrition, la dénutrition et les carences protéiques. La spiruline se cultive sous une serre dans des bassins (voir image ci-dessous à droite), elle se récolte par filtration et se sèche à basse température pour garder toutes ses qualités.

Je vais commencer à cultiver sur un bassin de 100m² et à terme de 400m² sur une production paysanne (sans pesticide, sans nitrate) et respectueuse de l'environnement. La vente se fera en direct, localement avec des boutiques de producteurs et des AMAP.

DUBOIS Jean-Marc
Les Jonctarias, Lisle



Dans l'annexe de l'Espace de Santé Rural, au Cabinet Dentaire, un deuxième fauteuil a été installé permettant aux trois dentistes de travailler en alternance pendant toute la semaine.



Récemment arrivée à Lisle Mme HEURTEVENT Nadia propose la vente de scooters électriques nouvelle génération à 2 roues (voire 3)

Journée Verte le 9 juin - la route est à vous !

Le centre VTT de Montagrier, avec la CCPR et le Département organise une journée verte le dimanche 9 juin.

La route « route des deux moulins » entre le Moulin du Pont restaurant à Lisle et l'Office de Tourisme au Moulin du Pont à Montagrier (passant par Corneguerre) sera fermée aux véhicules permettant ainsi la sécurité des personnes qui vont en profiter pour faire des balades, du vélo, de la trottinette, du Skateboard, du Gyropode, du fauteuil roulant etc. Il y aura des canoës mis à disposition par le Département pour faire une descente vers Corneguerre ainsi que des vélos du centre VTT pour le retour à Lisle. Un vélo VTT électrique sera également disponible. Un circuit de marche Nordique est également prévu avec un départ de l'office de tourisme de Montagrier. Vous pourrez aussi vous entraîner au tir à l'arc. Plusieurs animations seront organisées tout au long de la route.



Le marché de Noël à Lisle le dimanche 9 décembre. Qu'il est gentil ce Père Noël ! Les filles des « Fripouilles » nous ont régalés avec leurs chansons populaires et des chansons de Noël



Les Mariages à Lisle en 2018



HILAIRE Laurent & HAMY Peggy
se sont mariés le 9 juin



Loïc DOUCET & Alexandra FELLONEAU
se sont mariés le 16 juin

Ils nous ont quittés en 2018

BEZIER	Andrée Pierrette Georgette	le 5 janvier
ROUGEBOUX	Eliane Denise	le 6 avril
RICHARD	Henri Jules Emile	le 30 avril
TROTTIN	Paulette Zélie (épouse TONSART)	le 5 mai
DUPEYRAT	Paulette Emma (épouse ROULET)	le 20 mai
ROUSSARIE	Christian	le 10 mai
THOMAS	Andréa Adèle (veuve BOLLINGER)	le 12 mai
HAURIE	Marie José (épouse DOMINIQUE)	le 30 mai
DUPUY	Claude	le 3 août
SUDRET	Liliane Jeanne (épouse CLOFF)	le 20 août
BALAN	Serge Etienne	le 28 août
LIPSKI	Francis	le 9 octobre
MAUFROY	Ghislaine	le 29 décembre





Robin Gaël DELANNES
Né le 4 avril



Tatiana Bénédicte FAUX
Née le 26 avril



Xavier Luca WILLIAMS
Né le 28 avril



Kywen SOILIH
Né le 15 juin



Théo Laurent LOMBARDO
Né le 18 juillet



Eléonore Françoise
DE CARVALHO
Née le 6 AOÛT



Logan Raphaël
VERVLOET BERNARD
Né le 9 août



Un petit garçon
Né le 22 septembre

